



État des lieux et évolution de la radicalisation djihadiste en Suisse – actualisation d’une étude exploratoire assortie de recommandations pour la prévention et l’intervention

Rapport final

Juin 2019

Prof. Dr. Miryam Eser Davolio, Institut de la diversité et de la participation sociale, ZHAW Travail social
Dr. Mallory Schneuwly Purdie, Centre Suisse Islam et Société (CSIS), Université de Fribourg
Fabien Merz, Center for Security Studies (CSS), EPF Zurich
Johannes Saal, Faculté des sciences humaines et sociales, Université de Lucerne
Ayesha Rether, Institut de la diversité et de la participation sociale, ZHAW Travail social

Table des matières

1	Condensé	4
2	Schéma de recherche	5
2.1	Questions sous-tendant l'étude exploratoire	5
2.2	Démarche adoptée et remerciements	5
2.3	Classification des notions et définitions	6
3	Arrière-plan de la radicalisation djihadiste en Suisse <i>Auteurs : F.Merz & J.Saal</i>	7
3.1	Tendances observées dans les pays voisins	7
3.2	Grille de données et analyse des personnes radicalisées en Suisse	10
3.2.1	Données et catégories de personnes	10
3.2.2	Informations sociodémographiques	12
3.2.3	Contexte social	16
3.2.4	Facteurs de radicalisation	17
3.2.5	Activités	19
3.3	Conclusion	20
4	Bilan et enjeux en détention <i>Auteur : M.Schneuwly Purdie</i>	21
4.1	Introduction	21
4.2	L'enjeu de la « radicalisation en prison »	21
4.3	Approche méthodologique	22
4.4	Les prisons suisses face à la radicalisation de type djihadiste	23
4.5	Enjeux de la détention avant jugement	24
4.6	De la sécurité à la resocialisation - enjeux en exécution des peines	24
4.7	Expériences du terrain	26
4.7.1	Une relation difficile	26
4.7.2	La pratique religieuse	26
4.8	Après la prison	27
4.9	Aumôniers musulmans et imams dans les prisons	28
4.9.1	Les avis des directions	28
4.9.2	Les avis des aumôniers musulmans	29
4.9.3	Une radicalisation flottante	29
4.9.4	Quand l'actualité internationale s'invite en prison	29
4.9.5	Les dimensions de la radicalisation	30
4.9.6	Quelques indicateurs inquiétants des imams	30
4.9.7	Les aumôniers musulmans comme acteurs de la prévention	31
4.10	Conclusion	32
5	Prévention et intervention <i>Auteurs : M.Eser Davolio & A.Rether</i>	32

5.1	Introduction	32
5.2	Services spécialisés dans l'extrémisme	33
5.2.1	Approche méthodologique.....	33
5.2.2	Ressources humaines des services spécialisés dans l'extrémisme et volume de cas traités.....	33
5.2.3	Public cible des services spécialisés.....	34
5.2.4	Première évaluation.....	34
5.2.5	Traitement et suivi des cas.....	36
5.2.6	Vignettes d'étude de cas	38
5.2.7	Conclusion	39
5.3	Services de type « Brückenbauer ».....	40
5.3.1	Approche méthodologique.....	40
5.3.2	Organisation structurelle et ressources des services de type « Brückenbauer »	40
5.3.3	Collaborations et réseautage.....	41
5.3.4	Secteurs d'activité	42
5.3.5	Stratégies de prévention.....	43
5.3.6	Efficacité des stratégies de prévention adoptées.....	44
5.3.7	Conclusion	45
6	Feed-back des discussions de groupe	45
7	Conclusion et enseignements	46
8	Recommandations	47
9	Bibliographie	49

1 Condensé

Faisant suite à l'étude « Arrière-plan de la radicalisation jihadiste en Suisse » (Eser Davolio et al., 2015), qui reposait sur un échantillon de 66 voyageurs du djihad, le présent rapport final analyse l'état de la recherche et les données actuellement disponibles, en s'appuyant sur un échantillon élargi de personnes radicalisées. En ce qui concerne les facteurs d'incitation à la radicalisation (*push factors*) et les facteurs d'attraction de cette dernière (*pull factors*), il résulte de cette analyse un tableau largement similaire à celui ressortant des études réalisées dans des pays voisins. En particulier, sont surreprésentés dans l'échantillon les hommes de confession musulmane âgés de 21 à 35 ans, immigrés de deuxième génération (*secundos*), présentant généralement un niveau d'éducation peu élevé et en contact avec des personnes partageant les mêmes idées. Il apparaît en outre que le phénomène de la conversion revêt une importance particulière en Suisse également. Par ailleurs, le fait qu'environ 40 % des personnes faisant l'objet de l'enquête (N = 130) perçoivent une aide financière de l'État soulève des questions importantes relatives à leur resocialisation et à leur réinsertion.

En ce qui concerne les défis liés à l'exécution des peines, il ressort des interviews des directeurs d'établissement pénitentiaire que le traitement des détenus radicalisés requiert une réflexion et l'élaboration de stratégies en matière de placement, d'exécution de la peine, de séparation et de suivi institutionnel et individuel. De plus, comme la détention de ces personnes avant jugement est souvent longue, il n'est généralement guère possible d'appliquer des mesures particulières (p. ex. thérapie ou réintégration). Il s'agit donc de développer des modèles de traitement carcéral ainsi que d'encouragement de la resocialisation et du désengagement des détenus radicalisés, de réfléchir à des approches incluant des groupes de travail cantonaux dédiés à la prévention de l'extrémisme ou l'implication d'aumôniers musulmans, ainsi que d'accélérer la mise en place d'un monitoring des risques potentiels, y compris à des fins de protection de codétenus éventuellement menacés.

Pour ce qui est de la prévention, le nombre de services spécialisés dans la prévention de l'extrémisme est passé de deux à neuf depuis 2015, et celui des structures destinées à maintenir le lien (« Brückenbauer ») de trois à huit (état en mai 2019). En particulier les villes et les cantons les plus touchés par le phénomène de la radicalisation djihadiste ont mis en place des systèmes de prévention, mobilisant les spécialistes et le savoir-faire nécessaires à cet effet. Les services en question sont faciles d'accès et peuvent atténuer la plupart des appréhensions soulevées par le phénomène de la radicalisation ou par des situations apparentées. Ils assurent également la prévention de deuxième niveau, contribuant à clarifier les problèmes par des conseils aux personnes impliquées. Pour prévenir la radicalisation, les services de type « Brückenbauer » misent quant à eux prioritairement sur l'établissement de relations de confiance et sur le dialogue avec les associations de mosquées, ainsi que sur l'information en matière d'asile. Ils jouent ainsi un rôle charnière de première importance entre les organisations musulmanes et la police, ainsi que d'autres services administratifs.

Pour conclure, on observe que certains cantons et certaines villes ont développé leurs structures de prévention entre 2015 et mai 2019, mais que de telles structures ne sont pas encore disponibles sur tout le territoire suisse. De plus, abstraction faite des progrès réalisés et de l'expérience acquise en matière de prévention et d'intervention, il existe toujours d'importantes lacunes dans les domaines du désengagement et de la réinsertion des personnes radicalisées.

2 Schéma de recherche

2.1 Questions sous-tendant l'étude exploratoire

À partir de 2013, la montée en puissance de groupes djihadistes opérant au Proche et au Moyen-Orient dans le contexte de foyers de crise régionaux a déclenché une vague de radicalisation sans précédent, qui n'a pas épargné l'Europe. On le voit notamment au nombre de personnes qui, depuis 2013, ont quitté des pays européens pour rejoindre des groupes djihadistes dans des régions en guerre ou ont participé à des activités terroristes dans leur pays d'origine ou d'accueil au nom de ces groupes.

Dès la mi-2016, l'État islamique (EI), sans doute le principal moteur de cette dynamique, s'est trouvé soumis à une forte pression militaire et a donc dû abandonner sa stratégie d'expansion territoriale au fil du temps. De ce fait, le nombre de départs pour motifs djihadistes a fortement diminué depuis la mi-2016, une tendance observée en Suisse comme ailleurs dans le monde. Toutefois, les personnes radicalisées continuent de représenter un danger dans les pays européens, Suisse comprise, même si elles n'ont pas envisagé un tel départ. En outre, de plus en plus de questions se posent quant au traitement des cas relevant du terrorisme sur le plan judiciaire/légal et quant à la gestion des personnes radicalisées avant, pendant et après l'exécution de leur peine. En Suisse comme ailleurs, les mesures de prévention visant à prévenir l'extrémisme violent, la question de la détention et celle de la réintégration devraient donc continuer d'occuper fortement les acteurs concernés.

La présente étude exploratoire a donc principalement cherché à mettre en lumière les derniers enseignements qui ont été tirés au sujet des processus de radicalisation en Suisse, afin de pouvoir formuler des recommandations de prévention, d'intervention et de réintégration sur cette base. Cette démarche a principalement reposé sur les questions de recherche suivantes :

- a) Par quels parcours professionnel, profil psychosocial, profil sociodémographique et groupe d'appartenance les jeunes et les adultes engagés dans un processus de radicalisation djihadiste se distinguent-ils ?
- b) Quels facteurs de prévention, quels facteurs d'accroissement du risque et quelles conditions contextuelles faut-il prendre en compte dans l'exécution des sanctions pénales par rapport à la radicalisation djihadiste ?
- c) Quelles stratégies de prévention et d'intervention se sont révélées appropriées pour les services spécialisés dans l'extrémisme et les services de type « Brückenbauer » ?

2.2 Démarche adoptée et remerciements

Dans le cadre de cette étude exploratoire, différents canaux ont été retenus pour répondre aux questions de recherche. Ils sont présentés plus en détail dans les chapitres suivants :

1. analyse quantitative des données anonymisées de cas choisis que le Service de renseignement de la Confédération (SRC) a mis à disposition;
2. entretiens semi-directifs avec des acteurs de l'exécution des sanctions pénales¹ et interviews avec des experts ;
3. entretiens semi-directifs pour identifier des **possibilités de prévention et d'intervention**.

¹ Voir par exemple Schneuwly Purdie, *Formatting Islam versus Mobilizing Islam in Prison. Evidence from the Swiss case*, 2014 et Schneuwly-Purdie, Mallory, *Silence... Nous sommes en direct avec Allah. L'émergence d'intervenants musulmans en contexte carcéral*, 2011, ou des articles comme *La prison face au djihad*, dans la revue *Esprit* de novembre 2016, ou encore les réflexions de Farhad Khosrokhavar qui, dans son ouvrage *Radicalisation* (2013), voit les prisons comme le creuset d'une haine contre la société qui n'est autre que l'expression d'une frustration ressentie. Il convient de se demander ici à quel point de telles conclusions peuvent être transposées à la situation en Suisse, ou s'il ne faut pas partir d'autres présuppositions.

Nous tenons à remercier le SRC pour sa contribution au traitement de la première question, pour le temps et les efforts investis dans le remplissage de la grille relative au contexte ayant présidé à la radicalisation djihadiste de 130 personnes, et pour les entretiens explicatifs accordés. Les apports et l'expertise de l'Office fédéral de la police (fedpol) ont également été très utiles à la réalisation de cette étude. Pour le traitement de la deuxième partie, nous tenons à remercier le Ministère public de la Confédération (MPC) et tous les responsables interrogés dans le domaine de l'exécution des peines de nous avoir offert un aperçu des questions auxquelles l'extrémisme les confronte. Pour la troisième partie, notre reconnaissance va à tous les services de type « Brückenbauer » et aux services spécialisés dans l'extrémisme pour leur volonté de collaborer à cette étude. Enfin, nous remercions les participants aux discussions de groupe pour leur implication et leurs feed-back constructifs, de même que notre mandant – le Département fédéral des affaires étrangères, représenté par la Division Politique de sécurité – pour son soutien actif².

2.3 Classification des notions et définitions

La notion de « radicalisation » fait l'objet de plusieurs compréhensions et définitions. L'interprétation et l'emploi de ce terme peuvent donc varier³. Il semble pourtant que l'on retrouve certains éléments dans les définitions couramment en usage. Ainsi, la radicalisation est souvent définie comme un processus conduisant à adopter un système de croyances extrémiste⁴ qui légitime, soutient ou facilite le recours à la violence dans le but de faire advenir un changement sociétal⁵.

Quant au salafisme, il s'agit d'un courant ultraconservateur au sein de l'islam. Ses partisans interprètent le Coran de façon littérale et tentent le plus possible de faire ressembler leur quotidien à celui des premiers musulmans⁶. On considère toutefois que le mouvement salafiste actuel est extrêmement hétérogène⁷. On peut diviser les salafistes en trois catégories, tout en gardant à l'esprit qu'une catégorisation de ce type induit une simplification : les salafistes quiétistes, qui accordent de l'importance au strict respect des lois religieuses par l'individu, mais sont apolitiques ; les salafistes politiques, qui visent à transformer la société et l'État dans lesquels ils vivent selon leurs conceptions, par des moyens pacifiques ; et les salafistes djihadistes, qui veulent mettre en œuvre par la violence le changement sociétal et politique souhaité⁸.

² Nous aimerions remercier Miriam Dahinden-Ganzoni du CSS ETHZ pour les illustrations.

³ Beelmann A., *Grundlagen eines entwicklungsorientierten Modells der Radikalisierung. Gutachterliche Stellungnahme für den 24. Deutschen Präventionstag am 20. und 21. Mai 2019 in Berlin*, 2019 (http://www.praeventionstag.de/dokumentation/download.cms?id=2792&date=DPT24_Stellungnahme_Beelmann_web-2792.pdf) ; Sedgwick M., *The concept of radicalization as a source of confusion. Terrorism and Political Violence*, 2010, 4, 479-494.

⁴ Le terme « extrémiste » désigne une position relative dans un continuum d'opinions organisées ; voir Sedgwick M., *The concept of radicalization as a source of confusion. Terrorism and Political Violence*, 2010, 4, 479-494. De façon générale, sont considérés comme extrémistes les mouvements et les partis, les idées, les opinions et les comportements rejetant l'État constitutionnel et démocratique, la séparation des pouvoirs, le système multipartite et le droit à l'opposition. Pour les extrémistes, la notion d'opposition politique a fait place à la doctrine dualiste des bons et des méchants. En conséquence, les extrémistes réfutent toutes les opinions et tous les intérêts opposés et croient à des objectifs de société ou à des droits bien précis et selon eux incontestables (voir le rapport du Conseil fédéral sur l'extrémisme du 25.08.2004, p. 4693) (<https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2004/4693.pdf>).

⁵ Vidino L., *Jihadist Radicalization in Switzerland*, étude du CSS, p. 6.

⁶ Les premiers musulmans de l'entourage du prophète Mahomet et les deux générations suivantes sont appelés en arabe « al-salaf al-salih », ce qui signifie « les pieux prédécesseurs ». Voir Bolliger M., Steinvorth D., *Islamisten, Salafisten, Jihadisten: Eine Begriffserklärung*, Neue Zürcher Zeitung, 2018 (<https://www.nzz.ch/international/islamisten-salafisten-jihadisten-id.1392932>).

⁷ Vidino L., *Jihadist Radicalization in Switzerland*, étude du CSS, 2013, p. 6 ; Wiktorowicz Q., *Anatomy of the Salafi Movement. Studies in Conflict & Terrorism*, 29:3. p. 207.

⁸ Amghar S., *Le salafisme d'aujourd'hui: Mouvements sectaires en Occident*, Michalon, Paris, 2011. Wiktorowicz, Q., *Anatomy of the Salafi Movement. Studies in Conflict & Terrorism*, 2006, 29:3. p. 207-239.

3 Arrière-plan de la radicalisation djihadiste en Suisse

Auteurs : Fabien Merz et Johannes Saal

3.1 Tendances observées dans les pays voisins

Les tentatives d'analyse et de comparaison de l'arrière-plan de la radicalisation djihadiste entre pays se heurtent à certaines difficultés⁹. Cela s'explique notamment par le fait que les données disponibles sont lacunaires, si bien que les études nationales empiriques reposent, dans la plupart des cas, sur des catégories de personnes différentes : l'échantillon peut être constitué par exemple de personnes qui se sont rendues dans une zone de conflit pour y rejoindre un groupe djihadiste (voyageurs du djihad¹⁰), ou alors de personnes qui ont été condamnées pour avoir commis des délits en relation avec des activités terroristes. Étant donné toutefois que chacune des catégories ne représente qu'une partie des personnes radicalisées ayant des tendances extrémistes violentes, ces études ne rendent que partiellement compte du phénomène de la radicalisation djihadiste. À cela s'ajoutent les différences de méthodes d'enquête, de périodes couvertes par les études ainsi que de définition des catégories de personnes et des concepts clés appliqués, qui limitent également la comparabilité des résultats.

Malgré ces réserves, la brève analyse ci-après des résultats de quelques études réalisées dans des pays voisins doit servir à identifier les tendances communes de l'arrière-plan de la radicalisation djihadiste dans ces pays¹¹. Ces éléments d'information aideront ensuite le lecteur à mieux contextualiser et ordonner les résultats de la recherche sur l'arrière-plan de la radicalisation djihadiste en Suisse, commentés au chapitre suivant.

En Allemagne, le *Bundeskriminalamt* (BKA), le *Bundesamt für Verfassungsschutz* (BfV) et le *Hessische Informations- und Kompetenzzentrum gegen Extremismus* (HKE) ont analysé l'arrière-plan et les processus de la radicalisation dans une étude publiée à la fin de 2016¹². Avaient notamment été collectées et analysées des informations sur l'arrière-plan sociodémographique et sur les facteurs de radicalisation de 784 personnes au total, dont les autorités allemandes en charge de la sécurité intérieure savaient

⁹ Pour des raisons de place et compte tenu des solides travaux préliminaires déjà réalisés dans ce domaine, on a renoncé à présenter ici systématiquement les différentes théories de la radicalisation, autrement dit les causes de cette dernière. Pour une vue d'ensemble, voir par exemple : Jost J., *Der Forschungsstand zum Thema Radikalisierung*, SIRIUS – Zeitschrift für Strategische Studien, 2017, vol. 1, issue 1, pp. 80 à 89. Ces théories ne sont que brièvement rappelées au sous-chapitre 3.2 ci-après, lorsque cela semble pertinent.

¹⁰ Dans la présente étude, on a délibérément opté pour le terme de « voyageur motivé par le djihad » (ou simplement « voyageur du djihad ») et non pour celui couramment utilisé dans la littérature anglophone de *foreign terrorist fighter* (FTF), ou « combattant terroriste étranger ». Selon la résolution 2178 du Conseil de sécurité des Nations Unies, les combattants terroristes étrangers sont « des individus qui se rendent dans un État autre que leur État de résidence ou de nationalité, dans le dessein de commettre, d'organiser ou de préparer des actes de terrorisme, ou afin d'y participer ou de dispenser ou recevoir un entraînement au terrorisme ». Ce terme ne fait donc aucune allusion aux raisons idéologiques des départs, alors que celui de « voyageur motivé par le djihad » se réfère à la motivation idéologique, sans pour autant négliger la variance des actes motivés par le djihad en relation avec des voyages à l'étranger, au sens de la résolution 2178. Ni le terme de « voyageur motivé par le djihad » ni celui de « combattant terroriste étranger » ne sont en usage dans le droit pénal suisse, qui punit néanmoins les voyages à l'étranger motivés par le djihad en application de la loi fédérale du 12 décembre 2014 interdisant les groupes « Al-Qaïda » et « État islamique » et les organisations apparentées : « Quiconque s'associe sur le territoire suisse à un groupe ou à une organisation visé à l'art. 1, met à sa disposition des ressources humaines ou matérielles, organise des actions de propagande en sa faveur ou en faveur de ses objectifs, recrute des adeptes ou encourage ses activités de toute autre manière est puni d'une peine privative de liberté de cinq ans au plus ou d'une peine pécuniaire » (art. 2, al. 1) et « Quiconque commet l'infraction à l'étranger est aussi punissable s'il est arrêté en Suisse et n'est pas extradé. [...] » (art. 2, al. 2). Voir à ce sujet : Conseil de sécurité des Nations Unies (2014), résolution 2178 du 24 septembre 2014 (<https://www.un.org/sc/ctc/focus-areas/foreign-terrorist-fighters/>) ; Conseil fédéral, loi fédérale du 12 décembre 2014 interdisant les groupes « Al-Qaïda » et « État islamique » et les organisations apparentées, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015 (<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20142993/index.html>).

¹¹ Pour des raisons de place, l'analyse se limite à quelques études clés réalisées dans des pays voisins (France, Allemagne et Italie). Ces études ont été choisies en fonction de leur pertinence en relation avec le phénomène de la radicalisation dans le pays concerné. En d'autres termes, cela signifie qu'elles reposent sur des échantillons dont la taille est présumée suffisante pour permettre de tirer des conclusions valables sur au moins une partie du phénomène de la radicalisation dans le pays en question.

¹² Il s'agissait en l'occurrence de la continuation d'une étude dont les deux premières phases avaient été publiées en 2014 et 2015.

qu'elles avaient quitté l'Allemagne pour se rendre en Syrie ou en Irak ou avaient activement tenté de le faire, jusqu'à fin juin 2016.

L'analyse de ces données a montré que 79 % de ces personnes étaient des hommes et 21 % des femmes, et que leur âge moyen (au moment de leur premier départ) était de 25,8 ans. Le groupe d'âge le plus nombreux est celui des 22 à 25 ans, suivi par celui des 18 à 21 ans, mais la fourchette des âges au moment du départ s'étend de 13 à 62 ans. Les auteurs de l'étude disposaient d'informations sur le diplôme scolaire le plus élevé obtenu par 289 des 784 personnes de l'échantillon. Elles étaient 36 % à avoir un diplôme de maturité (*Abitur*) ou celui d'une haute école (spécialisée), 27 % celui du premier cycle de l'enseignement secondaire (*Hauptschule* ou *Volksschule*) et 23 % celui du deuxième cycle (*Realschule*) ou diplôme de fins d'études secondaires (*mittlere Reife*). Les auteurs de l'étude savaient également que 166 personnes étaient sans emploi avant leur départ, tandis que 111 autres exerçaient une activité professionnelle. En ce qui concerne leur distribution géographique (lieu de résidence), on a observé une concentration en milieu urbain (89 % des personnes vivaient dans des localités à caractère urbain), ainsi que l'existence de foyers de radicalisation (plus de la moitié des personnes parties à l'étranger provenaient de seulement treize villes).

Parmi les personnes parties à l'étranger, quatre sur cinq (81 %) étaient issues de la migration¹³. La majorité d'entre elles avaient cependant été socialisées principalement en Allemagne (61 % étaient nées dans le pays et parmi celles nées à l'étranger, près de 40 % étaient arrivées en Allemagne durant leur enfance ou leur prime jeunesse, soit avant l'âge de 14 ans). Les données disponibles indiquaient en outre que 134 personnes (soit environ 17 %) étaient des convertis à l'islam¹⁴. Par ailleurs, deux tiers des 778 personnes pour lesquelles des informations étaient disponibles à ce sujet étaient connues de la police (26 % pour des délits violents, 24 % pour des délits contre la propriété et 18 % pour des délits de drogue), la plupart étant en outre multirécidivistes.

Au-delà de la propagande sur Internet, il semblerait que ce sont les relations entretenues dans le monde réel avec des personnes aux opinions similaires, notamment dans les mosquées, ou avec des amis, ou encore lors de séminaires sur l'islam ou d'actions de distribution du Coran, qui jouent le plus grand rôle dans la radicalisation. Pour la grande majorité des personnes concernées, la période séparant le début de la radicalisation du départ à l'étranger était supérieure à une année. Elle n'était inférieure à six mois que pour un cinquième (22 %) d'entre elles.

En France, Marc Hecker, de l'Institut français des relations internationales (Ifri), a réalisé, à partir de sources judiciaires originales, une analyse des profils et des parcours de 137 individus condamnés en France dans des affaires de djihadisme. Publiée au milieu de 2018, son étude montre que l'âge moyen de ces personnes au moment des faits était de 26 ans¹⁵. Elles se caractérisaient en outre par un niveau

¹³ Au nombre des personnes parties à l'étranger issues de la migration comptent, conformément à la définition officielle, tous les étrangers immigrés sur le territoire actuel de la République fédérale d'Allemagne après 1949, tous les étrangers nés en Allemagne, ainsi que toutes les personnes nées en Allemagne avec la nationalité allemande, mais dont au moins un des parents est une personne immigrée ou est né en Allemagne avec une nationalité étrangère. Voir Bundeskriminalamt, Bundesamt für Verfassungsschutz und Hessisches Informations- und Kompetenzzentrum gegen Extremismus, *Analyse der Radikalisierungshintergründe und -verläufe der Personen, die aus islamistischer Motivation aus Deutschland in Richtung Syrien oder Irak ausgereist sind*, 7 décembre 2016 (<https://www.bka.de/SharedDocs/Downloads/DE/Publikationen/Publikationsreihen/Forschungsergebnisse/2016AnalyseRadikalisierungsgruendeSyrienIrakAusreisende.html>).

¹⁴ À titre de comparaison : selon les estimations, sur les 4,95 millions de musulmans qui résidaient en Allemagne en 2017, le nombre de convertis se situait entre 20 000 et 100 000. On peut donc en conclure que les convertis représentent entre 1,0 % et 5,0 % des musulmans vivant en Allemagne. Voir à ce sujet Ozyurek E., *Being German, becoming Muslim : race, religion and conversion in the new Europe*, Princeton University Press, Princeton, USA, 2014.

¹⁵ Il convient cependant de souligner qu'environ 70 mineurs mis en examen ou condamnés pour des faits de terrorisme au moment de la collecte des données de l'étude n'ont pas été intégrés à l'échantillon. Par ailleurs, la part des femmes dans ce dernier n'est que de 4 % environ. Selon l'auteur de l'étude, cet important déséquilibre dans la répartition par genre s'expliquerait par la tendance qui a longtemps prévalu dans l'administration judiciaire française de ne pas poursuivre les femmes impliquées dans les filières djihadistes. Il estime donc que la part des femmes est en réalité beaucoup plus élevée que celle ressortant de l'échantillon. Selon une étude de Benslama F. et Khosrokhavar F., la part des femmes parmi les voyageurs du djihad ayant des liens avec la France serait d'environ 30 %. Voir Benslama F. et Khosrokhavar F., *Le djihadisme des femmes*, Paris, Seuil, 2017, p. 13.

d'éducation¹⁶ moins élevé et par une intégration professionnelle, avant leur condamnation, plus faible que la moyenne de la population (36 % sans emploi, 22 % en situation d'emploi précaire). En ce qui concerne leur distribution géographique (lieu de résidence), l'étude a mis en évidence, comme en Allemagne, l'existence de foyers de radicalisation.

La grande majorité des individus condamnés étaient nés en France et y avaient grandi. Il s'agissait donc dans la plupart des cas, selon l'auteur de l'étude, de terrorisme « domestique » (*homegrown terrorism*). De nombreux condamnés étaient issus de la migration, principalement du Maghreb et d'Afrique subsaharienne¹⁷. En matière de religion, 74 % des personnes de l'échantillon étaient nées dans des familles de confession musulmane et 26 % étaient des convertis¹⁸. Quant au taux de criminalité, il était relativement élevé : sur les 126 personnes pour lesquelles des informations étaient disponibles à ce sujet, 50 avaient déjà fait l'objet d'au moins une condamnation (le plus souvent pour violences, vol, escroquerie, trafic de stupéfiants ou délit routier). De plus, 22 avaient déjà purgé une peine de prison ferme pour des faits de terrorisme.

De plus, se fondant sur une analyse approfondie des profils, Marc Hecker a constaté que le processus de radicalisation était un cheminement relativement long (entre plusieurs mois et quelques années). Enfin, il relève qu'Internet semble bien être un catalyseur de la radicalisation, mais que la seule consommation de propagande en ligne ne suffit pas à l'expliquer. Il souligne plutôt l'importance des dynamiques de groupe et des relations entretenues dans le monde réel.

En Italie, Marone et Vidino (2018)¹⁹ ont analysé les profils de 125 voyageurs motivés par le djihad. Il en est résulté le tableau suivant : 90,4 % sont des hommes et l'âge moyen au moment du départ s'élevait à 30 ans. La majorité de ces voyageurs du djihad étaient nés à l'étranger, notamment en Tunisie (40), au Maroc (26), en Syrie (14) et en Irak (6). Seuls 8,8 % étaient nés en Italie, mais 19,2 % étaient des ressortissants italiens. De plus, à la différence de l'Allemagne et de la France, les deux tiers (66,4 %) de l'échantillon étaient des immigrés de première génération. Parmi les personnes dont le lieu de domicile était connu, 66,6 % résidaient en Italie du Nord avant leur départ, dont beaucoup (39,4 %) dans la région Lombardie. Le niveau d'éducation était généralement peu élevé, avec seulement 12,3 % des personnes considérées disposant d'un diplôme du degré moyen ou supérieur. Quant à la situation professionnelle, 34,4 % étaient sans emploi et 44,8 % occupaient des emplois non qualifiés avant leur départ. Les convertis représentaient 11,2 % de l'échantillon, dont presque la moitié de femmes²⁰. De plus, 44 % des sujets de l'étude avaient des antécédents judiciaires, 22,4 % avaient déjà purgé une peine de prison et la consommation de drogue figurait au dossier de 19,2 % d'entre elles. Près de la moitié (46,4 %) ont été repérées en raison de leurs activités en ligne et 42,2 % parce qu'elles étaient en relation avec d'autres voyageurs du djihad. Les auteurs de l'étude soulignent que les relations avec des personnes aux opinions similaires jouent souvent un rôle important dans la radicalisation.

Alors que les études allemande et italienne portaient sur les voyageurs motivés par le djihad, l'étude française se concentrait sur des individus condamnés pour des faits de terrorisme. Il convient de répéter ici que les études ci-dessus ne rendent compte que d'une partie du phénomène de la radicalisation

¹⁶ Des données étaient disponibles sur le niveau d'études de 68 des 137 personnes de l'échantillon. Elles montraient notamment que 47 % d'entre elles n'avaient aucun diplôme et que 24 % seulement avaient obtenu le baccalauréat. L'auteur de l'étude souligne ce niveau d'éducation peu élevé.

¹⁷ Parmi les personnes dont on connaissait l'arrière-plan ethnique, la majorité (74) avaient des parents originaires du Maghreb, 22 de France et 12 d'Afrique subsaharienne.

¹⁸ À titre de comparaison : selon les estimations, sur les 5,7 millions de musulmans résidant en France, le nombre de convertis est d'environ 100 000. On peut donc en conclure qu'ils représentent environ 1,8% des musulmans vivant en France. Voir Galonnier, Juliette, *L'islam des convertis, la vie des idées*, 2017 (<https://laviedesidees.fr/L-islam-des-convertis.html#nb1>).

¹⁹ Marone F. et Vidino L., *Destination Jihad: Italy's Foreign Fighters*, International Centre for Counter Terrorism, 2019 (<https://icct.nl/wp-content/uploads/2019/03/Marone-Vidino-Italys-Foreign-Fighters-March2019.pdf>).

²⁰ À titre de comparaison : selon les estimations, sur les 1,2 million de musulmans résidant en Italie, le nombre de convertis se situe entre 20 000 et 35 000. On peut donc en conclure qu'ils représentent entre 1,6% et 2,9% des musulmans vivant en Italie. Voir United States Department of State, *International religious freedom report*, 2014 (<https://www.state.gov/documents/organization/238606.pdf>).

dans chacun des pays concernés, et que la comparabilité de leurs résultats est limitée non seulement par le fait qu'elles reposent sur des catégories de personnes différentes, mais également par les différences de méthodes d'enquête, de périodes couvertes et de définition des concepts clés appliqués. Elles permettent néanmoins d'identifier certaines tendances.

En ce qui concerne l'arrière-plan sociodémographique des personnes concernées par la radicalisation djihadiste en Allemagne, en France et en Italie, il y a lieu de relever ce qui suit :

- les hommes sont nettement surreprésentés ;
- le groupe d'âge des 18 à 30 ans semble être le plus représenté, mais la fourchette des âges est très large ;
- les personnes ayant un niveau d'éducation peu élevé sont surreprésentées ;
- les personnes semblent être mal intégrées au marché du travail ;
- les personnes issues de la migration sont surreprésentées ; la plupart sont pourtant nées ou ont été socialisées dans le pays occidental où elles vivent (deuxième génération), hormis en Italie, où les immigrés de première génération prédominent ;
- il existe des foyers de radicalisation locaux ;
- le taux de criminalité avant la radicalisation djihadiste est relativement élevé ;
- les convertis sont nettement surreprésentés.

En ce qui concerne le contexte social et les facteurs de radicalisation, il y a lieu de relever ce qui suit :

- la consommation de contenus extrémistes sur Internet semble jouer un rôle important dans la radicalisation, mais ne la déclenche que rarement à elle seule ;
- les dynamiques de groupe et les relations entretenues dans le monde réel avec des personnes aux opinions similaires semblent jouer un rôle déterminant dans le processus de radicalisation ;
- la radicalisation semble être un processus de relativement longue durée ; la « radicalisation instantanée », en à peine quelques mois, fait plutôt figure d'exception.

3.2 Grille de données et analyse des personnes radicalisées en Suisse

3.2.1 Données et catégories de personnes

Les données quantitatives sur lesquelles repose l'analyse ci-après de l'extrémisme islamiste en Suisse ont été fournies par le Service de renseignement de la Confédération (SRC)²¹. Une grille de saisie des données avait été spécialement élaborée à cet effet à l'intention du SRC. Les variables définies dans cette grille se subdivisent en quatre groupes principaux :

1. informations sociodémographiques, telles que l'âge, le sexe, la situation relationnelle, l'origine, le lieu de domicile, le niveau d'éducation et l'activité professionnelle ;
2. contexte social et personnalité, notamment problèmes familiaux, consommation de stupéfiants, problèmes psychiques, activités criminelles et expériences de violences ;
3. facteurs de radicalisation, tels que les dynamiques de groupe, Internet, le prosélytisme et les contacts avec des prédicateurs salafistes ;
4. activités relevant du djihad, en particulier les voyages motivés par le djihad.

L'échantillon données compte 130 individus au total. Il s'agit de cas dont le SRC a estimé qu'ils devaient être traités en priorité au cours des dix dernières années. Ces personnes remplissent les critères suivants : elles sont ou étaient domiciliées en Suisse et sont considérées comme faisant partie de la mouvance djihadiste pour avoir commis des actes de violence motivés par leurs convictions idéologiques et

²¹ Les données ont été mises à la disposition du groupe de recherche dans le cadre d'un contrat de livraison de données et dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent (2017), domaine d'action 1, mesure 1.

religieuses, ou avoir pour le moins légitimé de tels actes sur le plan idéologique. La plupart des personnes enregistrées par le SRC remplissent ou remplissaient les critères les qualifiant de « personnes à risques ». Seuls font exception quelques cas datant de l'époque où ce terme n'était pas encore en usage. Le terme de « personne à risques » adopté par le SRC désigne « un individu représentant un risque élevé pour la sécurité de la Suisse »²². Les personnes à risques « sont recensées par le SRC selon une combinaison de critères très précis, une référence concrète à la violence étant décisive »²³. Sont enregistrés non seulement les personnes prêtes à recourir à la violence, mais également les partisans et les propagandistes de groupes djihadistes. Les personnes à risques comprennent donc aussi bien des personnes repérées par le SRC suite à des voyages motivés par le djihad que des personnes qui se sont signalées par des activités sur Internet ou des comportements spécifiques indices de radicalisation.

Dans plus de la moitié des cas (55,4 %), les personnes enregistrées dans l'échantillon sont des voyageurs du djihad. Cela représente 72 individus²⁴, auxquels s'ajoutent neuf autres personnes (6,9 %) ayant l'interdiction de quitter la Suisse. Les 49 autres cas de radicalisation (36,7 %) n'ont pas de lien direct avec un voyage motivé par le djihad.

La grille remplie par le SRC est une liste des données cumulées au fil du temps et non uniquement des personnes actuellement sous surveillance. Les variables sociodémographiques et les informations sur les voyages motivés par le djihad sont complètes dans presque tous les cas. Pour certaines variables relatives au contexte social et aux facteurs de radicalisation, des informations ne sont par contre disponibles que pour la moitié des personnes enregistrées dans l'échantillon, et parfois même moins que la moitié. En raison de cette situation lacunaire, l'analyse de ces variables n'a qu'une pertinence limitée. Elles ne sont en effet représentatives ni des djihadistes suisses en général, ni de ceux de l'échantillon lui-même, et ne permettent donc de tirer des conclusions que dans certaines limites. C'est pourquoi nous présenterons les résultats fondés sur ces variables en signalant systématiquement le faible nombre de cas, en toute transparence, de manière à ce que la fragilité de la base de données dans ces domaines soit bien présente à l'esprit du lecteur. Nous espérons néanmoins que la prise en compte de différentes catégories d'acteurs – à la différence des études précédentes, qui ne portaient que sur un groupe déterminé de personnes des milieux djihadistes (p. ex. les voyageurs du djihad ou les personnes condamnées pour terrorisme) – nous permettra de brosser un tableau plus complet et plus précis du phénomène de la radicalisation.

L'analyse qui suit repose sur l'application de processus statistiques descriptifs, tels que la distribution des fréquences et le calcul de valeurs moyennes. En raison de la densité d'informations très variable, nous avons dû écarter les processus plus complexes de l'analyse multivariée. Nous avons également renoncé à une analyse qualitative approfondie, car elle aurait nécessité de disposer de données qualitatives relatives à chaque cas, sous la forme d'expertises psychiatriques, de procès-verbaux d'audition et de documents judiciaires. Le choix de la méthode d'analyse appliquée a donc été largement déterminé par les données dont nous disposions.

Afin de garantir la complète anonymisation des cas, les résultats de l'analyse statistique descriptive des données sont présentés uniquement sous la forme de données agrégées et sans aucune information biographique personnelle. Il est ainsi a priori impossible de remonter aux personnes concernées.

²² Service de renseignement de la Confédération (2018a), Légère baisse du nombre de personnes à risques, 29 novembre 2018 (<https://www.vbs.admin.ch/content/vbs-internet/fr/die-aktuellsten-informationen-des-vbs/die-neusten-medienmitteilungen-des-vbs.detail.nsb.html/73138.html>).

²³ Ibid.

²⁴ Alors que le nombre de voyageurs du djihad communiqué au public par le SRC inclut les individus ayant des liens d'ordre général avec la Suisse, par exemple des relations familiales, ne sont dénombrées ici que les personnes qui ont été durablement domiciliées en Suisse.

3.2.2 Informations sociodémographiques

En Suisse, le phénomène de la radicalisation djihadiste semble toucher les hommes de manière sur-proportionnelle, puisque l'on compte seulement 14 femmes (11 %) parmi les 130 personnes dans l'échantillon. La proportion de femmes radicalisées en Suisse est donc plutôt inférieure à celle observée dans la plupart des autres pays européens (10 à 30 %) ²⁵. L'âge moyen des personnes de l'échantillon est de 28 ans, ce qui correspond aux résultats des études comparables réalisées ailleurs en Europe, p. ex. en Allemagne ²⁶ et en France ²⁷. La distribution par groupes d'âge ²⁸ montre que les deux tiers de ces personnes avaient entre 21 et 35 ans au moment de leur radicalisation. Un quart avaient entre 31 et 40 ans et 10 % plus de 40 ans (fig. 1).

Ces dernières années, on a tiré plusieurs fois la sonnette d'alarme face à l'augmentation de la radicalisation de mineurs. En Suisse, la radicalisation d'adolescents (entre 14 et 18 ans) – comme les deux frères et sœur de Winterthour dont le départ pour l'« État islamique » avait fait la une des médias en 2014 ²⁹ – semble plutôt être une exception. Certes, 18 % des cas n'étaient encore que de jeunes adultes de moins de 20 ans au moment de leur radicalisation, mais seuls un tiers d'entre eux étaient des mineurs (6 % de l'échantillon). La distribution par groupes d'âge laisse donc supposer que la radicalisation des jeunes est un problème relativement marginal en Suisse.

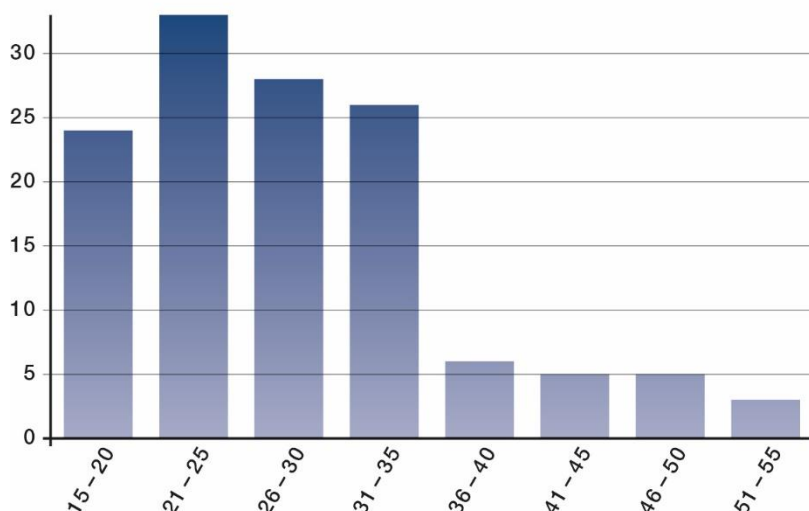


Figure 1 : Distribution par groupes d'âge des personnes radicalisées en Suisse (en chiffres absolus)

²⁵ Bundeskriminalamt, Bundesamt für Verfassungsschutz und Hessisches Informations- und Kompetenzzentrum gegen Extremismus, *Analyse der Radikalisierungshintergründe und -verläufe der Personen, die aus islamistischer Motivation aus Deutschland in Richtung Syrien oder Irak ausgereist sind*, 7 décembre 2016 (<https://www.bka.de/SharedDocs/Downloads/DE/Publikationen/Publikationsreihen/Forschungsergebnisse/2016AnalyseRadikalisierungsgruendeSyrienIrakAusreisende.html>) ; Benslama F. et Khosrokhavar F., *Le jihadisme des femmes*, Paris, Seuil, 2017. Marone Francesco, Vidino Lorenzo (2019). Destination Jihad: Italy's Foreign Fighters. International Centre for Counter Terrorism. <https://icct.nl/wp-content/uploads/2019/03/Marone-Vidino-Italys-Foreign-Fighters-March2019.pdf>

²⁶ Ibid.

²⁷ Hecker M., *137 nuances de terrorisme. Les djihadistes de France face à la justice*, Institut français des relations internationales, 2018 (https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/hecker_137_nuances_de_terrorisme_2018.pdf).

²⁸ L'âge pris en considération est celui que les personnes avaient au moment où elles ont été repérées par le SRC.

²⁹ Pelda K. et Knellwolf T., *Mutter riskierte ihr Leben um IS-Geschwister zu retten*, Tages-Anzeiger, 1^{er} décembre 2018 (<https://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/die-odysseeder-isgeschwister/story/26224134>).

La recherche sur les mouvements sociaux explique l'engagement politique des jeunes adultes (hommes) par leur « disponibilité biographique », un terme désignant l'absence de contraintes familiales et professionnelles³⁰. Cette explication a été reprise dans les études sur la radicalisation³¹. Il ressort toutefois des résultats de notre analyse de la situation familiale, du niveau d'éducation et de l'activité professionnelle des personnes de l'échantillon que cette hypothèse ne se vérifie que partiellement dans le contexte de la radicalisation djihadiste en Suisse. D'après leur situation relationnelle, plus de la moitié de ces personnes sont célibataires (40 %) ou séparées (13 %), et 22 % sont mariées civilement ou au moins religieusement³². La distinction entre mariage civil et religieux ne nous paraît cependant que relativement pertinente, la vraie question à nos yeux étant celle de l'existence ou non d'une relation de couple. La moitié des personnes mariées ont un conjoint issu d'un milieu salafiste ou djihadiste et la moitié de celles enregistrées dans la base de données ont un ou plusieurs enfants (17 % en ont trois ou plus). Ces situations peuvent avoir une incidence sur les processus de radicalisation se déroulant au sein du système des relations familiales (voir à ce sujet le ch. 3.2.4).

Six des 96 personnes dont nous connaissons le diplôme le plus élevé (soit 6 %) n'ont suivi que l'enseignement primaire (éducation de base). Plus de 88 % de ces 96 cas ont atteint le niveau secondaire et la majeure partie a suivi une formation professionnelle sous la forme d'un apprentissage. Nous avons connaissance de huit cas d'interruption de l'apprentissage. Enfin, seulement 6 % ont obtenu une maturité et 5 % suivi un enseignement tertiaire³³. Près d'un tiers des sujets de l'enquête étaient sans emploi avant leur radicalisation (y c. sept personnes percevant une rente d'invalidité), 58 % avaient une activité professionnelle et 11 % étaient encore à l'école ou étudiaient. Le chômage est donc nettement plus fréquent parmi les personnes en voie de radicalisation que dans la moyenne de la population suisse (en 2017, le taux de chômage était de 5,1 %). Cela s'explique toutefois par le fait que certaines de ces personnes, une fois emprunté le chemin de la radicalisation, consacrent l'essentiel de leur temps à leurs nouvelles pratiques religieuses, à de l'activisme (p. ex. actions de distribution du Coran par l'organisation « Lies ! ») ainsi qu'à leur groupe de référence, négligeant ou abandonnant complètement d'autres activités, en particulier leur formation ou leur activité professionnelle. C'est ainsi que les données du SRC montrent que la proportion de chômeurs, qui était d'environ 33 % avant la radicalisation, a pratiquement doublé pendant cette dernière, pour atteindre environ 58 %. Cela pourrait cependant aussi être dû aux difficultés de réinsertion accrues faisant suite aux procédures pénales. Environ 41 % des cas étudiés dépendent du soutien financier de l'État, sous une forme ou sous une autre (p. ex. aide sociale, rente AI, indemnités de chômage ou aide aux requérants d'asile).

Les résultats de l'analyse des données montrent par ailleurs que la plupart des personnes radicalisées sont domiciliées dans des centres urbains ou leur périphérie. Seules 11,5 % habitent dans des régions rurales. Les activités djihadistes se concentrent en outre dans les régions francophone et germanophone du pays. Quelque 70 personnes, soit plus de la moitié de l'échantillon, vivent en Suisse alémanique, 42,3 % en Suisse romande et seulement 3,8 % au Tessin (voir fig. 2). Par rapport à la population totale de chaque région linguistique, les individus faisant partie de la mouvance djihadiste sont donc

³⁰ McAdam D., *Recruitment to High-Risk Activism : The Case of Freedom Summer*, *American Journal of Sociology*, 1986, 92/ 1, 64 à 90.

³¹ P. ex. Lyall G., *Who are the British Jihadists ? Identifying Salient Biographical Factors in the Radicalisation Process*, *Perspectives on Terrorism*, 2017, 11/3 (<http://www.terrorismanalysts.com/pt/index.php/pot/article/view/609/html>) ; Vergani M. et al. (2018), *The Three Ps of Radicalization : Push, Pull and Personal. A Systematic Scoping Review of the Scientific Evidence about Radicalization Into Violent Extremism*, *Studies in Conflict & Terrorism*, 2018 (<https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/1057610X.2018.1505686?journalCode=uter20>).

³² Dans les milieux salafistes, le statut du mariage religieux est plus élevé que celui du mariage civil.

³³ À titre de comparaison : en 2016, par exemple, près de 40 % des jeunes adultes ont obtenu une maturité. Office fédéral de la statistique, Taux de maturité, 29 novembre 2018 (<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/indicateurs-formation/systeme-formation-suisse/themes/diplomes/maturites.html>).

surreprésentés en Suisse romande (24 % de la population suisse) et sous-représentés en Suisse alémanique (71 % de la population suisse). Si l'on considère les grandes régions³⁴ du pays, la variance de la distribution géographique des cas correspond en grande partie au nombre d'habitants de ces régions, mais non à la proportion de la population musulmane qui y réside (voir tableau 1). Ainsi, les régions de l'Espace-Mittelland (Berne, Fribourg, Neuchâtel, Soleure et Jura) et de Zurich, dans lesquelles vivent respectivement 26 et 21 cas, sont aussi les régions les plus peuplées de Suisse et celles où l'on ne trouve que peu de cas, à savoir la Suisse centrale et le Tessin, les moins peuplées. Seule fait exception la région lémanique (cantons de Genève, Vaud et Valais) : 31,5 % des individus de la base de données y sont domiciliés, un ratio pratiquement deux fois plus élevé que dans les autres grandes régions. Par rapport à la population musulmane de chaque grande région, la région lémanique se distingue également par un ratio de cas nettement plus élevé que la moyenne suisse. Plusieurs études ont attiré l'attention sur l'existence de foyers de radicalisation locaux³⁵.

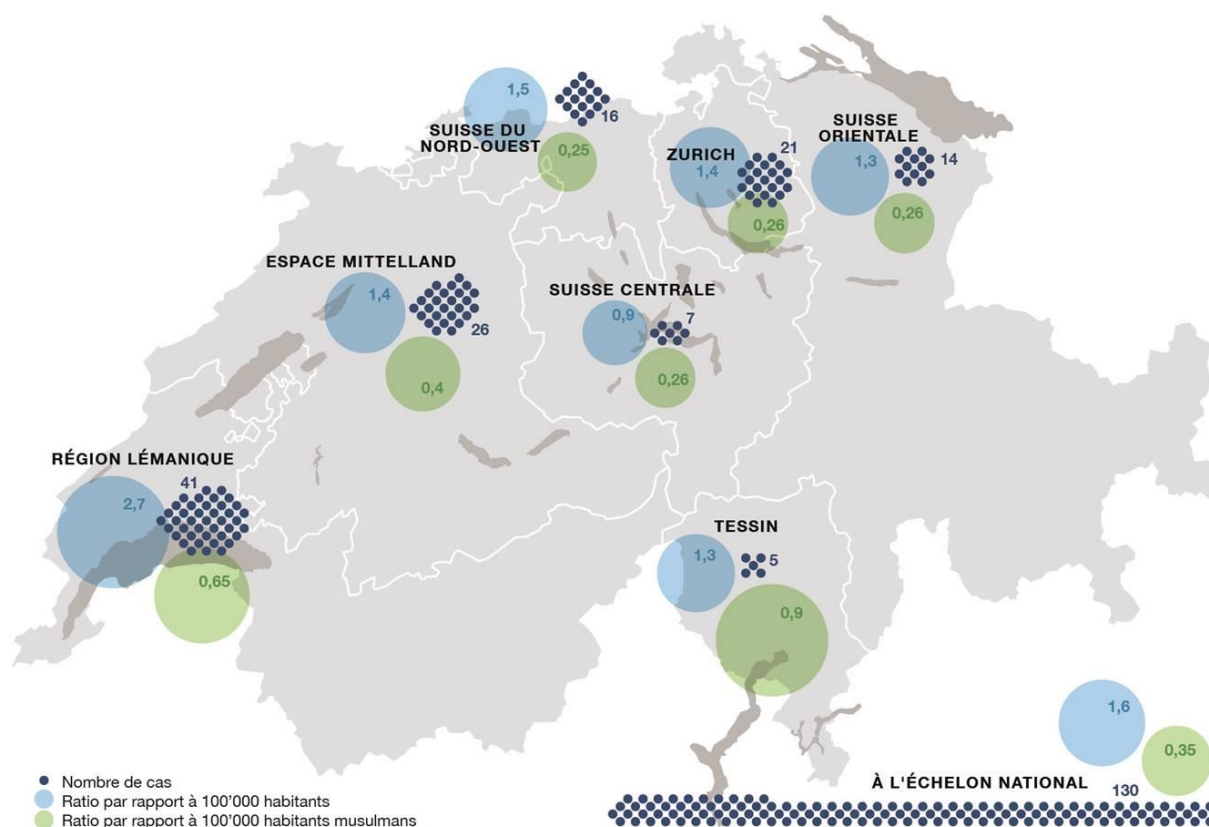


Figure 2 : Distribution régionale des personnes radicalisées en Suisse

Les données disponibles permettent également d'analyser l'arrière-plan migratoire des personnes faisant l'objet de l'enquête. En novembre 2018, selon les informations communiquées officiellement par le SRC, seuls un tiers environ des voyageurs du djihad ayant des liens étroits avec la Suisse possédaient un passeport suisse³⁶. Il ressort en outre des données dont nous disposons que seules 21,5 % des

³⁴ Une ventilation des lieux de domicile par canton ou par ville n'est pas possible en raison des exigences d'anonymisation des données.

³⁵ Varvelli A. (éd.), *Jihadist Hotbeds Understanding Local Radicalization Processes*, Italian Institute for International Political Studies, 2016 (<https://www.ispionline.it/it/pubblicazione/jihadist-hotbeds-understanding-local-radicalization-processes-15418>).

³⁶ Service de renseignement de la Confédération (2018b), Chiffres des voyageurs du djihad – Novembre 2018 (<https://www.vbs.admin.ch/fr/themes/recherche-reseignements/voyageurs-djihad.html>).

personnes de l'échantillon sont originaires d'Europe de l'Ouest et du Sud³⁷ (Suisse incluse). Un tel chiffre est de nature, à première vue, à faire enfler la polémique à propos de la migration, de l'asile et de la religion, autant de sujets qui font souvent l'objet d'un amalgame général avec des questions comme la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme. L'analyse d'autres variables de notre base de données laisse cependant apparaître un tableau plus nuancé. Ainsi, 35,2 % des individus contenus dans l'échantillon sont nés en Suisse, 21,1 % y sont arrivés avant l'âge de 12 ans et 10,2 % avant l'âge de 18 ans. Cela signifie que plus de la moitié des personnes de l'échantillon – et par conséquent la majorité de celles issues de la migration – ont été socialisées en Suisse durant leur enfance et deux tiers durant leur jeunesse. Le qualificatif souvent utilisé de terrorisme « domestique » (*homegrown*) s'applique donc aussi à la majorité des cas de radicalisation détectés en Suisse.

Sont également intéressantes les informations sur l'origine régionale des familles. Ainsi, 32,3% des personnes enregistrées ont des racines en ex-Yougoslavie, 20,8 % en Afrique du Nord et 15,4 % au Proche-Orient. Certaines sont en outre issues de la migration en provenance d'Asie du Sud-Ouest (8,5 %) ou d'Afrique subsaharienne (4,6 %) (voir fig. 3). Compte tenu du fait que 57 % de tous les musulmans de Suisse sont originaires de l'ex-Yougoslavie³⁸, les individus radicalisés ayant des liens familiaux dans les Balkans, sous déduction des convertis provenant d'Europe de l'Ouest et du Sud, sont sous-représentés dans l'échantillon. Les personnes originaires des Balkans n'en constituent pas moins le groupe le plus représenté. Conformément à la distribution géographique générale des diasporas bosnienne et kosovare en Suisse³⁹, la majorité des individus originaires des Balkans enregistrés dans l'échantillon sont domiciliés dans la partie germanophone du pays. Vient ensuite la région lémanique. Enfin, il apparaît clairement que les individus ayant des racines au Proche-Orient vivent surtout en Suisse alémanique, tandis que ceux originaires d'Afrique du Nord sont majoritairement domiciliés en Suisse romande, en particulier dans la région lémanique (voir fig. 1).

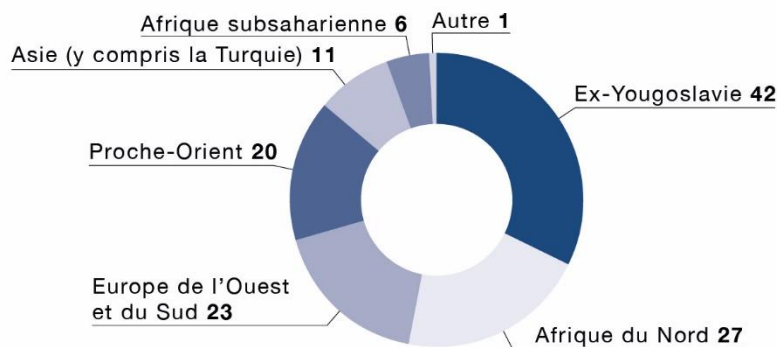


Figure 3 : Régions d'origine des personnes radicalisées

³⁷ Les données sous leur forme anonymisée ne permettent pas d'être plus précis sur l'origine nationale de la famille des personnes de l'échantillon. Cela signifie qu'il n'est pas non plus possible d'en différencier l'origine ethnique, qui peut être très hétérogène au sein d'une même région, comme dans les Balkans. Les auteurs sont en outre conscients que dans les sociétés pluralistes, les gens sont souvent d'origine multiethnique. Étant donné toutefois que la base de données ne prévoit qu'un seul attribut pour cette variable, il n'est malheureusement pas possible d'en faire une analyse différenciée.

³⁸ Allenbach B. et Sökefeld M. (éd.), *Muslims in der Schweiz*, Seismo Verlag, Zurich, 2010.

³⁹ Iseni B. et al., *La population de Bosnie et Herzégovine en Suisse*, Office fédéral des migrations et Direction du développement et de la coopération, 2014 (<https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/publiservice/publikationen/diaspora/diasporastudie-bosnien-f.pdf>) ; Burri Sharani B. et al. (2010), *La population kosovare en Suisse*, Office fédéral des migrations, 2010 (<https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/publiservice/publikationen/diaspora/diasporastudie-kosovo-f.pdf>).

Origine	Région linguistique	Grande région
Ex-Yougoslavie	69 % Suisse alémanique 31 % Suisse romande	31% Région lémanique 21 % Zurich
Afrique du Nord	82 % Suisse romande	59 % Région lémanique 30% Espace Mittelland
Europe centrale et méridionale	57 % Suisse alémanique 35 % Suisse romande	26 % Région lémanique 26 % Zurich
Proche et Moyen-Orient	80 % Suisse alémanique 20 % Suisse romande	30 % Suisse du Nord-Ouest 20 % Zurich 20% Suisse centrale
Total	54 % Suisse alémanique 42 % Suisse romande	32 % Région lémanique 20 % Espace Mittelland 16 % Zurich

Tableau 1 : Distribution des personnes radicalisées par région d'origine

3.2.3 Contexte social

Bien que les données à ce sujet soient lacunaires, il apparaît qu'une partie des personnes faisant l'objet de l'enquête ont une histoire personnelle marquée par divers problèmes sociaux. C'est ainsi que 27 personnes sur 41 (66 %) ont grandi dans un contexte de relations familiales dysfonctionnelles ou pour le moins difficiles. Dans la plupart des cas, les parents étaient séparés et l'on compte également quelques cas avec de probables violences domestiques. L'analyse de la situation familiale montre en outre que 22 personnes sur 52 (42 %) ont perdu un membre de leur famille ou une personne proche. Il s'agit le plus souvent du père (sept cas), de la mère (trois cas) ou des deux parents (trois cas). Nous disposons également d'informations indiquant que quatre autres individus ont perdu un frère ou une sœur encore enfant et que deux ont vécu la perte d'un propre enfant.

Il ressort en outre des données disponibles que 29 personnes ont traversé des crises personnelles de nature diverse, telles qu'une séparation de leur partenaire de vie, une menace d'expulsion du pays, une maladie ou la perte de leur emploi. Dans plusieurs cas, la crise a eu lieu peu avant la radicalisation. On peut supposer que le trouble provoqué par le décès d'une personne proche pousse souvent les gens à se remettre en question, à s'interroger sur le sens de leur propre existence et à s'ouvrir ainsi à de nouvelles visions du monde. Une identité fragile peut cependant aussi résulter d'autres problèmes sociaux, dont il n'est pas rare qu'ils se nourrissent les uns les autres. C'est ainsi que les informations disponibles font état de consommation de produits stupéfiants pour 69 des 130 personnes de l'échantillon, dont 22 en consomment régulièrement (drogues douces pour la plupart). Pour 33 personnes, certains indices montrent qu'elles ont connu des expériences de frustration, en raison de leur situation personnelle, professionnelle ou familiale. De plus, sur les 31 personnes pour lesquelles des informations sont disponibles à ce sujet, 27 ont connu des expériences de discrimination au cours de leur existence, ce qui en fait potentiellement des cibles de choix pour le discours de propagande djihadiste fondé sur la victimisation⁴⁰. Enfin, 29 personnes sur les 74 pour lesquelles des informations sont disponibles

⁴⁰ Aarten Pauline G. M., *The Narrative of Victimization and Deradicalization : An Expert View*, Studies in Conflict and Terrorism, 2017, 41 : 557 à 572

en la matière présentent des signes de problèmes psychiques. Cela peut aller de problèmes courants, par exemple difficultés d'apprentissage, trouble de déficit de l'attention avec hyperactivité (TDAH), impulsivité non contrôlée, labilité ou dépression, jusqu'à des maladies graves, comme la schizophrénie ou les tendances suicidaires, nécessitant un traitement ambulatoire ou stationnaire. De manière générale, les problèmes psychiques doivent cependant être considérés davantage comme la conséquence du contexte social que comme la cause de la radicalisation. La plupart des études psychologiques infirment en effet l'hypothèse selon laquelle les extrémistes souffriraient souvent de maladies psychiques⁴¹.

Depuis plusieurs années, la criminalité est un problème social auquel la recherche sur le terrorisme accorde une attention particulière, en le considérant sous l'angle du « lien criminalité-terrorisme » (*crime-terror nexus*). L'hypothèse sous-jacente est celle d'une imbrication des milieux criminels et radicalisés, sur la base de laquelle le passé criminel d'un individu peut avoir une influence sur sa radicalisation⁴². En ce qui concerne la Suisse, les indices qui permettraient de confirmer cette hypothèse manquent. Dans notre échantillon, un quart des individus avaient déjà subi une condamnation pénale et 16 % purgé une peine de prison avant leur radicalisation. Parmi ces derniers, seuls quelques-uns étaient récidivistes ou ont été condamnés à plusieurs années de détention, et aucun indice ne permet d'affirmer que leur radicalisation a débuté ou a eu lieu durant l'exécution de leur peine. Il est cependant intéressant d'examiner de plus près le type d'infractions commises, consistant principalement en des délits contre la propriété et des délits de drogue, ainsi que des lésions corporelles. En ce qui concerne ces dernières, on observe que 36 des 60 personnes pour lesquelles des informations sont disponibles à ce sujet ont connu des expériences de violences, la moitié en tant qu'auteurs et l'autre moitié en tant que victimes d'actes de guerre ou de violences domestiques.

3.2.4 Facteurs de radicalisation

Au-delà des facteurs d'incitation à la radicalisation (*push factors*) évoqués ci-dessus, l'analyse des données met en évidence de possibles facteurs d'attirance de la radicalisation (*pull factors*), tels que la propagande extrémiste, les prédicateurs, les mosquées, les groupes de croyants ou le prosélytisme (*dawa*). Contrairement à l'opinion souvent exprimée dans le débat public selon laquelle l'islam serait un facteur de radicalisation de par sa nature même⁴³, les résultats de plusieurs études n'attribuant à la religiosité individuelle qu'un rôle secondaire en tant que facteur d'attirance semblent s'appliquer au contexte suisse également. Par rapport à la population musulmane totale, les convertis (20 %) sont surreprésentés dans l'échantillon⁴⁴. Parmi les 34 personnes ayant des racines musulmanes et dont nous connaissons l'arrière-plan religieux familial, cinq ont grandi dans des familles laïques, quatorze dans des familles libérales, huit dans des familles pratiquantes et seulement sept dans des familles fondamentalistes (mais pas nécessairement djihadistes). De plus, seules sept des 59 personnes pour lesquelles des informations sont disponibles à ce sujet ont étudié la théologie islamique sous une forme ou sous une autre.

⁴¹ Horgan J., *From Profiles to Pathways and Roots to Routes : Perspectives from Psychology on Radicalization into Terrorism*, Annals of the American Academy of Political and Social Science, 2008, 618 : 80 à 94 ; Weenink Anton W., *Behavioral Problems and Disorders among Radicals in Police Files*, Perspectives on Terrorism, 2015, 9/2 : 17 à 33 (<http://www.terrorismanalysts.com/pt/index.php/pot/article/view/416/html>).

⁴² Basra R. et Neumann P. R., *Crime as Jihad : Developments in the Crime-Terror Nexus in Europe*, CTC Sentinel, 2018, 10/9 : 1 à 6 (<https://ctc.usma.edu/crime-as-jihad-developments-in-the-crime-terror-nexus-in-europe/>).

⁴³ Vergani et al., 2018.

⁴⁴ En 2016, selon les estimations du Centre Suisse Islam et Société (CSIS), on comptait en Suisse entre 8 000 et 11 000 convertis, soit 1 à 2 % de la population musulmane (https://www3.unifr.ch/szig/fr/assets/public/uploads/Recherche/A5_SZIG_Jeunes_musulmans_WEB.pdf).

Ces dernières années, tant les médias que la recherche académique ont prêté une attention croissante à la propagande djihadiste sur Internet en tant qu'important facteur de radicalisation⁴⁵, dans la mesure où elle offre un accès facile et ouvert à tous à l'idéologie extrémiste. Le SRC souligne lui aussi que la consommation de contenus en ligne joue un rôle déterminant dans la radicalisation djihadiste en Suisse⁴⁶. Dans le groupe de 50 personnes que nous avons analysées à ce sujet, ce rôle déterminant est pratiquement certain dans 21 cas (42 %), probable dans 18 autres (36 %) et inexistant dans les onze derniers. Les chercheurs s'accordent toutefois largement pour affirmer que la consommation de vidéos de propagande de l'« État islamique » ou l'écoute de prédicateurs sur Internet ne déclenchent que rarement, à elles seules, un processus de radicalisation. Une étude sur la diffusion des attitudes extrémistes parmi les jeunes en Suisse a récemment montré que 31 % des jeunes musulmans avaient déjà consommé des contenus médiatiques salafistes ou djihadistes, mais que seuls 2,8 % approuvaient les items extrémistes du questionnaire d'enquête.

À cela s'ajoute que les cas de « radicalisation en ligne » ne se déroulent pas dans l'isolement, mais sont influencés en particulier par les relations sociales entretenues dans le monde réel, notamment dans le milieu extrémiste. Pour ce qui est des résultats de l'analyse des contacts avec des prédicateurs salafistes, nous devons souligner que le nombre de personnes pour lesquelles des informations sont disponibles est extrêmement restreint, à savoir 35 sur les 130 de l'échantillon. Quatre cinquième de ces 35 personnes étaient en contact avec des prédicateurs salafistes, dont certains, selon le SRC, recrutaient des partisans du djihad⁴⁷. Il est intéressant de constater que la plupart de ces prédicateurs proviennent de pays voisins, comme Misrad Omerovic, qui vit à Vienne, ou des Balkans, comme Bilal Bosnic. Cela met en évidence le caractère transnational de la scène salafiste suisse, mais montre également que celle-ci ne dispose pas elle-même de prédicateurs de premier plan possédant une grande autorité religieuse dans le milieu. Les contacts internationaux dans les différentes régions linguistiques sont également attestés par les activités communes de prosélytisme, désignées par le terme de *dawa*, auxquelles au moins 29 personnes de la base de données sur 99 ont participé. Citons pour exemple la campagne de distribution du Coran menée par l'organisation « Lies ! » dans plusieurs villes suisses, initialement organisée avec la participation d'activistes du sud de l'Allemagne.

Les relations sociales dans le milieu djihadiste, qui ont eu une influence déterminante sur la radicalisation de notre échantillon, se vivent principalement entre des personnes aux opinions similaires : 93 individus sur 97 ont été influencés par des personnes du même âge de leur entourage direct. Pour la plupart des 45 personnes pour lesquelles nous disposons d'informations plus précises sur le type de lien étroit entretenu avec ces personnes, il s'agissait d'un ami (11 cas), voire de plusieurs amis (25 cas). Dans cinq autres cas concernant tous des femmes, c'est leur partenaire de vie qui a eu une influence importante sur leur radicalisation. Ces résultats recourent en partie ceux d'études relevant des sciences sociales et religieuses portant sur l'activisme politique⁴⁸ et la conversion religieuse⁴⁹, dont le principal vecteur est le réseau de relations sociales personnelles des sympathisants potentiels. Tant les résultats

⁴⁵ Meleagrou-Hitchens A. et Kaderbhai N., *Research Perspectives on Online Radicalisation : A Literature Review*, 2006-2016, VOX-Pol Network of Excellence, 2017 (https://icsr.info/wp-content/uploads/2017/05/ICSR-Paper_Research-Perspectives-on-Online-Radicalisation-A-Literature-Review-2006-2016.pdf).

⁴⁶ Service de renseignement de la Confédération (2018c), La sécurité de la Suisse – Rapport de situation 2018 du Service de renseignement de la Confédération SRC (<https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/52217.pdf>).

⁴⁷ Ibid.

⁴⁸ Nepstad Sharon Erickson, *Persistent Resistance : Commitment and Community in the Plowshares Movement*, *Social Problems*, 2004, 51(1), 43 à 60 ; Kotler-Berkowitz L., *Friends and Politics : Linking Diverse Friendship Networks to Political Participation*, paru dans : Zuckerman A. S. (éd.), *The Social Logic of Politics*, Temple University Press, Philadelphia, 2005, p. 152 à 170.

⁴⁹ Notamment Stark R. et Sims Bainbridge W., *Networks of Faith : Interpersonal Bonds and Recruitment to Cults and Sects*, *American Journal of Sociology*, 1980, 85 (6), 1376–95 ; Barker E., *The Making of a Moonie : Choice or Brainwashing ?*, Oxford, Blackwell Publishers, 1984 ; Coleman J. S., *Free Riders and Zealots : The Role of Social Networks*, *Sociological Theory*, 1988, 6 (1), p. 52 à 57.

de ces études que nos propres données montrent que la radicalisation djihadiste, à l’instar de la conversion religieuse, est un processus de longue durée et que le phénomène de la « radicalisation instantanée » fait figure d’exception. Sur les 82 personnes de l’échantillon analysées à ce sujet, seules trois se sont radicalisées en moins de trois mois, cinq en moins de six mois et quinze en moins de douze mois. Cela signifie que pour 72 % d’entre elles, le processus de radicalisation s’est déroulé sur plus d’un an. Durant ce processus, les individus connaissent souvent un changement de personnalité (54 cas sur 61). Non seulement ils se tournent vers leurs anciennes et nouvelles relations sociales dans le milieu radicalisé, mais ils se détachent des amis, connaissances et membres de leur famille qui ne partagent pas leurs nouvelles convictions idéologiques (24 cas sur 38), s’isolant ainsi de plus en plus dans leur groupe radicalisé.

3.2.5 Activités

Les données disponibles ne permettent malheureusement pas d’obtenir une image représentative du type et des modalités de l’engagement dans des activités djihadistes en Suisse ou à l’étranger. Elles indiquent néanmoins que la légitimation de la violence ne se traduit pas nécessairement par une propension à la violence, voire par des attentats terroristes. Environ deux tiers des individus, soit 36 sur 53, ont attiré l’attention des organes de sécurité en raison de leurs activités de soutien, qui étaient an majorité (58 %) de nature propagandiste. La plupart de ces personnes ont été repérées par le SRC entre 2013 et 2015. En Suisse, par rapport à d’autres pays européens, le problème du départ de combattants djihadistes dans des zones de conflit est relativement nouveau, mais n’en est pas moins urgent pour autant. Par rapport à la population totale, la Suisse présente un ratio de voyageurs motivés par le djihad nettement plus élevé que celui de l’Italie et légèrement inférieur à celui de l’Allemagne. Elle n’est cependant pas autant touchée que la France, la Belgique ou l’Autriche (voir tableau 2).

Pays	Voyageurs du djihad (Syrie/Irak depuis 2011)	Population (en millions)	Ratio (par million)	Population musulmane (en millions)	Ratio (par 10 000)
Belgique	413 ⁵⁰	11,4	36,2	0,9	4,6
Allemagne	1050 ⁵¹	82,8	12,7	5,0	2,1
France	1910 ⁵²	67,1	28,5	5,7	3,4
Italie	125 ⁵³	60,6	2,1	2,9	0,4
Autriche	300 ⁵⁴	8,8	34,1	0,6	5,0
Suisse	77 ⁵⁵	8,4	9,2	0,5	1,5

Tableau 2 : Comparaison du nombre de voyageurs motivés par le djihad dans quelques pays européens

⁵⁰ Scherrer A. (éd.), *The return of foreign fighters to EU soil*, European Parliament, 2018 ([http://www.europarl.europa.eu/Reg-Data/etudes/STUD/2018/621811/EPRS_STU\(2018\)621811_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/Reg-Data/etudes/STUD/2018/621811/EPRS_STU(2018)621811_EN.pdf)).

⁵¹ Bundesamt für Verfassungsschutz, *Islamistisch motivierte Reisebewegungen in Richtung Syrien/Irak*, 18 décembre 2018 (<https://www.verfassungsschutz.de/de/arbeitsfelder/af-islamismus-und-islamistischer-terrorismus/zahlen-und-fakten-islamismus/zuf-is-reisebewegungen-in-richtung-syrien-irak>).

⁵² Scherrer A. (éd.), *The return of foreign fighters to EU soil*, European Parliament, 2018 ([http://www.europarl.europa.eu/Reg-Data/etudes/STUD/2018/621811/EPRS_STU\(2018\)621811_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/Reg-Data/etudes/STUD/2018/621811/EPRS_STU(2018)621811_EN.pdf)).

⁵³ Vidino L. et Marone F., *The Jihadist Threat to Italy : A Primer*, Italian Institute For International Political Studies, 13 novembre 2017 (<https://www.ispionline.it/en/pubblicazione/jihadist-threat-italy-primer-18541>).

⁵⁴ Van Ginkel B. et Entenmann E. (éd.) (2016), *The Foreign Fighters Phenomenon in the European Union*, International Center for Counter-Terrorism (https://www.nctv.nl/binaries/icct-report-foreign-fighters-phenomenon-full-version-including-annexes_tcm31-30169.pdf).

⁵⁵ Eidgenössisches Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport (VBS) Terrorismus – Anzahl Risikopersonen, Mai 2019. <https://www.vbs.admin.ch/de/themen/nachrichtenbeschaffung/dschihadreisende.html>

Avant 2010, hormis quelques personnes qui ont rejoint des groupes proches d'Al-Qaïda en Irak, en Afghanistan et en Somalie, il n'y a pratiquement pas eu de départs de Suisse. La véritable « vague de départs » n'a débuté qu'en 2013 et elle est directement liée à l'éclatement de la guerre civile en Syrie et à la proclamation de l'« État islamique » dans ce pays et en Irak. La majorité des voyageurs du djihad au départ de la Suisse a donc rejoint ledit « État islamique », choisissant la Syrie ou l'Irak comme destination. Seuls quelques-uns ont gagné les rangs d'autres groupes rebelles djihadistes, comme le Front Nusra ou le Jaish al-Fatah. Huit individus ont choisi le groupe Al-Shabaab, en Somalie. On a ensuite enregistré une augmentation significative du nombre de départs de voyageurs du djihad à partir de la Suisse dans les années 2014 et 2015, lorsqu'Abu Bakr al-Baghdadi, le leader de l'« État islamique », annonce le « rétablissement du califat » dans les territoires sous son contrôle. Le net recul des départs durant les deux années suivantes, y compris de Suisse, s'explique probablement par le début de l'effondrement du califat et par les difficultés accrues d'entrée en Syrie. Depuis 2016, le SRC n'a plus enregistré de départs vers la Syrie ou l'Irak. Même si une personne a rejoint un groupe affilié à l'« État islamique » aux Philippines en 2017, rien n'indique pour l'instant qu'une tendance aux départs vers des zones de conflits comparable à celle qui était liée à la guerre civile en Syrie soit sur le point d'émerger. Sur les 30 individus de la base de données pour lesquels des informations sont disponibles à ce sujet, la moitié ont combattu activement dans les rangs de l'« État islamique » ou d'une autre organisation. Il faut en outre souligner que les activités « civiles » ou les activités militaires de moindre importance, par exemple le service de garde, sont naturellement aussi considérées comme des activités de soutien d'organisations djihadistes à l'étranger. Les données disponibles ne permettent toutefois pas de connaître précisément le rôle des « non-combattants », d'autant moins qu'elles sont généralement difficiles à vérifier et reposent parfois sur les déclarations mensongères que font les voyageurs du djihad pour se protéger.

Selon les informations communiquées officiellement par le SRC⁵⁶, au moins 31 voyageurs du djihad ont très certainement ou probablement trouvé la mort à l'étranger, la plupart en Syrie ou en Irak (25). Seize personnes sont en outre rentrées en Suisse ces dernières années, tandis que d'autres sont détenues par les forces de sécurité dans le nord de la Syrie.

3.3 Conclusion

L'analyse des données du SRC rend compte de l'arrière-plan individuel, psychosocial et sociodémographique des personnes enregistrées comme radicalisées en Suisse. Ses résultats recoupent largement ceux d'études réalisées dans les pays voisins, montrant par exemple que la radicalisation djihadiste concerne principalement des hommes âgés de 18 à 35 ans, immigrés de deuxième génération (*secundus*)⁵⁷ qui vivent dans les centres urbains et semi-urbains et tendant à disposer d'un niveau d'éducation peu élevé et à être mal intégrés au marché du travail. Comme dans les autres pays européens examinés, les convertis représentent environ un cinquième des personnes radicalisées et sont donc clairement surreprésentés. De plus, comme en Allemagne et en France, la consommation de contenus extrémistes sur Internet semble jouer un rôle important dans la radicalisation en Suisse également, mais ne la déclenche que très rarement à elle seule. Les dynamiques relationnelles à l'œuvre dans les groupes de personnes partageant les mêmes idées ainsi qu'avec les recruteurs sont plus décisives. La Suisse ne fait pas non plus exception pour ce qui est de la proportion des personnes radicalisées par rapport à la population totale : ce ratio est comparable à celui de l'Allemagne, mais supérieur à celui de l'Italie et inférieur à celui de la France. Enfin, le fait qu'environ 40 % des personnes de l'échantillon analysé dépendent du soutien financier de l'État (aide sociale, rente AI, indemnités de chômage ou aide

⁵⁶ SRC 2018b

⁵⁷ Hormis en Italie, où les personnes radicalisées sont majoritairement des immigrés de première génération.

aux requérants d'asile) soulève des questions concernant leur possible distanciation de la société, l'assistance sociale à leur fournir et les possibilités de réinsertion économique et sociale.

4 Bilan et enjeux en détention

Auteur: Mallory Schneuwly Purdie

4.1 Introduction

La question de la radicalisation dans les prisons est l'objet d'une littérature abondante (Neumann 2010, Mulcahy 2009, Trujillo 2009, Garapon et al. 2016). Lieux de multiples vulnérabilités et frustrations (émotionnelles, psychologiques, physiques, spirituelles, etc.), les institutions carcérales peuvent constituer des espaces privilégiés de radicalisations. Selon un directeur de prison en Suisse « la prison est un lieu dans lequel les personnes peuvent développer des pensées négatives, un lieu où elles peuvent se radicaliser dans un sens très général : haine envers la société, renforcement des positions criminelles, etc. Les détenus peuvent aussi s'influencer négativement réciproquement. » Les trajectoires de Kelkal, Merah, Coulibaly, des frères Kouachi (France), ou de Reid et Muktar Ibrahim (Grande-Bretagne) servent souvent d'exemples à charge. La promiscuité, l'univers clos des relations sociales, le contrôle de la communication et de l'information, l'importation de solidarités pré-pénitentiaires, la transposition au contexte carcéral d'un malaise identitaire préexistant, les ruptures sociales imposées par l'enfermement sont autant de facteurs qui, croisés aux vulnérabilités précitées, contribuent à faire des prisons des environnements potentiellement conducteurs de représentations du monde et de comportements radicaux. Pour Ouisa Kies, « la prison apparaît comme un terreau fertile parce que c'est un milieu violent ». La sociologue française nuance cependant aussi son impact en insistant sur l'importance « de regarder l'avant-prison et de noter les trajectoires et parcours avec une violence subie plus ancienne » (Kies 2016). Farhad Khosrokhavar ajoute que si le processus de radicalisation dans les prisons occidentales est présent, il constate que l'on ne peut parler de radicalisation à large spectre, mais davantage d'une réalité ciblée sur des groupes restreints : des cellules n'excédant que rarement deux à trois personnes, une stratégie permettant ainsi de rester sous le radar des autorités de surveillance (2013, p. 288).

4.2 L'enjeu de la « radicalisation en prison »

De quoi parle-t-on, lorsqu'est évoquée « la radicalisation en prison » ? Sur le terrain, la formule englobe différentes réalités:

- Le processus d'adhésion cognitif et comportemental (Hafez et Mullins, p. 961) à un ensemble de représentations radicales *en prison*
- L'incarcération et la gestion de personnes condamnées pour des délits de droit commun radicalisés à l'entrée
- La prise en charge de prévenus et condamnés pour violation de la loi fédérale interdisant les groupes « Al-Qaïda » ou « État Islamique » (RS122) ou pour soutien à une organisation criminelle (art CP 260ter)

Dans le cadre restreint de cette recherche exploratoire, il ne sera pas question d'éclairer ces trois positions. Une recherche scientifique sur les processus d'entrée en radicalisation en prison nécessiterait un travail de terrain de longue haleine au sein des établissements et la collecte d'un matériel ethnographique dense. A l'heure où les premières condamnations pour violation de la RS122 ou de l'article CP

260ter sont prononcées et où les débats politiques et médiatiques sur le rapatriement des « jihadistes suisses » sont brûlants, le parti a été pris de se focaliser sur le troisième, et dans une moindre mesure, le second aspect. L'objectif de ce chapitre sera néanmoins double : d'une part, il s'agira d'apporter des informations sur l'impact, dans l'organisation quotidienne d'un établissement pénitentiaire, d'héberger des personnes incarcérées pour violation de la RS122 ou de l'article CP 260ter ; ainsi que des personnes identifiées comme radicales du point de vue de leurs représentations du monde (Wilkinson 2018). D'autre part, le rôle des imams / aumôniers musulmans en prison faisant souvent débat, il s'agira également d'exposer les positions des directions sur les avantages et inconvénients d'une telle collaboration ainsi que de récolter l'appréciation des imams et aumôniers sur le phénomène de la radicalisation dans les prisons suisses.

4.3 Approche méthodologique

Afin de répondre à ces objectifs, des entretiens semi-structurés avec cinq catégories de personnes ont été réalisés

- 1) Des directrices et directeurs d'établissement
- 2) Des responsables de la sécurité
- 3) Des aumôniers chrétiens
- 4) Des imams ou aumôniers musulmans
- 5) Des experts externes (criminologues, procureur)

L'échantillon de personnes interviewées a été construit selon une approche multi-facette. Premièrement, les directions d'établissement concernés par l'enfermement de prévenus et détenus sous le coup d'une inculpation pour violation de la RS122 ou de l'article CP 260ter ont été contactées. Deuxièmement, les noms de prisons confrontées à des situations en lien avec des profils radicaux nous ont été donnés par des professionnels interrogés. Troisièmement, des imams / aumôniers musulmans de prison ont été approchés.

Au final, entre décembre 2018 et février 2019, 15 personnes assurant diverses fonctions dans 18 établissements dans 7 différents cantons (3 en Suisse romande et 4 en Suisse alémanique), ont été interviewées. Des établissements de détention avant jugement, détention anticipée, courtes peines et d'exécution de peines sont représentés. La majorité des établissements hébergent des hommes (12), dont certains ont une section pour femmes (3), deux sont des établissements pour femmes et un pour mineurs. S'ajoutent à ces 14 personnes, trois experts externes aux institutions pénitentiaires.

Directions d'établissement	6
Responsables de la sécurité	2
Aumôniers chrétiens	2
Imams / aumôniers musulmans	4
Experts externes	3
Total	17

Tabelle 3: **Échantillon des professionnels du domaine carcéral interviewés**

Ce chapitre est structuré en deux parties :

1. La première soulignera les enjeux posés par la présence de détenus radicalisés dans la gestion quotidienne en croisant les points de vue des directions et du personnel de sécurité

2. La seconde s'arrête sur la place des imams / aumôniers dans les établissements. Potentiels agents de radicalisation pour les uns, acteurs de prévention pour les autres, il s'agira d'exposer comment eux-mêmes conçoivent leur place et leurs rôles dans les institutions.

4.4 Les prisons suisses face à la radicalisation de type djihadiste

S'il n'est pas le lieu dans cette étude exploratoire de discuter ce que regroupe la catégorie de « jihadiste », il apparaît néanmoins nécessaire de différencier ce qui relève de la pratique culturelle des détenus musulmans de ce qui particularise une attitude ou représentation du monde à tendance radicale, voire jihadiste. Des prières (quasi) quotidiennes, une participation au prêche et à la prière du vendredi, un jeûne d'une journée ou d'un mois (Ramadan), une barbe, une chéchia ou un qamis⁵⁸ représentent des pratiques religieuses (prière et jeûne) ou des usages culturels en lien avec la pratique. En soit, aucune de ces conduites et coutumes ne fonde une expérience radicale, même si elles peuvent, selon les cas, en constituer certains marqueurs. Cependant, la présence de détenus de confession musulmane est parfois très importante dans les prisons suisses : en 2016 par exemple, 43% des détenus des prisons vaudoises était de confession musulmane (Service pénitentiaire du canton de Vaud, 2016, p. 74). Or, cette réalité sociodémographique est relativement récente et elle pose un nombre important de questions, voire de défis en terme d'organisation concrète de la liberté de conscience et de croyance aux directions, au personnel de sécurité ou encore aux aumôniers chrétiens (Schneuwly Purdie 2013). Les indicateurs d'une radicalisation sont davantage à chercher dans les attitudes et le rapport aux autres (au sens large) tels qu'une stricte opposition entre un « nous » et « eux », un désaveu total du système démocratique, une allégeance exclusive à une loi supérieure car divine, une déshumanisation des « autres », une décrédibilisation des acteurs institutionnels de l'islam ou encore une justification religieuse de la violence. De tels indicateurs sont évidemment plus subtils à saisir qu'une appartenance revendiquée à un sous-système religieux tel que le salafisme par exemple (Khosrokar 2018, Crettiez et Ainine 2017). C'est du reste un enjeu relevé par un directeur interrogé. Selon lui, « il est très difficile d'avoir un suivi de toutes les activités, de toutes les relations et de tous les comportements d'un détenu. Certains peuvent avoir l'air totalement normal dans leurs relations avec les autres, manger du porc, mais quand même se radicaliser dans notre dos. On ne peut pas tout remarquer. En revanche, s'ils sont assez idiots pour marcher sans chaussette, prier à longueur de journée et ne parler que de Allah, alors bien sûr, on va les remarquer. Mais si le processus est subtil, qu'il est secret, qu'il se déroule de façon raffinée, nous n'avons aucune chance » (Dir1, 20.12.2018). Si l'affirmation d'une identité religieuse stricte voire fondamentaliste, et l'entrée dans un processus de radicalisation pouvant mener à la violence n'est statistiquement pas corrélable, il n'en demeure pas moins que soupçons et craintes sont très présents sur le terrain : les revendications en termes religieux sont aujourd'hui souvent lues à travers le prisme de la radicalisation et font peser une ombre, parfois dense, sur les détenus de confession musulmane. Les agents en sont conscients et ils admettent leur manque de connaissances sur le sujet, leur difficulté de trouver des informations utiles à leur pratique professionnelle et certains raccourcis auxquels ces lacunes peuvent parfois mener.

Pour saisir les dimensions et indicateurs d'un phénomène aussi complexe dépassant le cadre de cette étude, dans les lignes qui suivent, il s'agira de se concentrer sur l'expérience concrète des établissements dans la gestion quotidienne de détenus (déjà) connus pour leur radicalisation (notamment ceux incarcérés pour violation de la RS122 ou l'article CP 260ter). Selon les répondants à la présente étude, les enjeux diffèrent grandement entre les établissements de détention avant jugement des institutions d'exécution des peines. Pour les premiers, c'est la sécurisation et la ségrégation du prévenu à des fins

⁵⁸ Couvre-chef, respectivement longue tunique arrivant juste au-dessus des chevilles portées par certains musulmans (en Europe comme dans les pays de tradition majoritaire musulmane), notamment pour se rendre à la mosquée.

d'investigation et de procédures qui priment. Comme le dit une directrice, les établissements de détention avant jugement sont « au début de la chaîne, notre mission n'est pas thérapeutique, et ce n'est pas à nous que reviennent les mesures de resocialisation » (Dir2 21.02.2019). Pour les seconds, l'équation se complexifie : en plus d'assurer les conditions de l'exécution de la peine (punition) et la sécurité de la prison, ils doivent également implémenter des mesures de resocialisation.

4.5 Enjeux de la détention avant jugement

Les directions des prisons interrogées sont unanimes : d'une part, elles sont conscientes que le risque d'une radicalisation en prison est réel; mais d'autre part, même confrontées à des prévenus à potentiel radical, elles évaluent ce risque, dans les prisons de détention avant jugement, comme étant relativement faible. Leur argumentaire repose sur deux principales raisons :

1. d'une part, les prévenus (indépendamment d'un soupçon de radicalisation) sont tenus dans un « isolement » important⁵⁹;
2. d'autre part, du fait d'une rotation considérable des détenus entre les secteurs d'une même prison et entre les institutions pénitentiaires. .

Les contacts entre détenus sont donc restreints à un minimum, tout comme le temps éventuel d'exposition entre deux détenus. L'un des directeurs précise que pour les prévenus incarcérés pour soupçon de terrorisme qu'il a connus, les mesures de ségrégation ont même été renforcées et compensées : « Un programme minimal d'occupation et de loisirs a été mis en place. Nous avons néanmoins essayé de diminuer la pression psychologique en organisant deux sorties journalières dans la cour et un accès aux activités sportives » (Dir2 19.02.2019).

Les directions sont aussi attentives au placement en cellule. En effet, elles tiennent également compte du nombre de détenus enfermés dans la même aile, ainsi que de leurs profils. Un contrôle accru des éventuelles communications, visites et ouvrages lus appartient aussi aux mesures préventives. Un directeur explique ainsi avoir eu un soupçon de radicalisation : « Cela a commencé avec un livre (à contenu salafiste) et les plaintes de codétenus qui disaient avoir reçu des menaces alors qu'ils allaient rencontrer l'aumônier chrétien. Ce détenu avait également un disciple qui s'en est distancé lorsqu'il s'est rendu compte que nous le surveillions » (Dir5, 25.01.2019). Les directions accordent également une attention particulière à l'inaccessibilité de la cellule vers l'extérieur : pour les prisons urbaines par exemple, cela implique que les fenêtres de la cellule ne donnent pas sur la rue. La surveillance du ciel, notamment en raison du survol des prisons par des drones, pose en général de nouveaux enjeux sécuritaires.

La présence de prévenus, tout comme de condamnés pour soupçons ou faits de terrorisme, pose également un défi sécuritaire intérieur. Selon un directeur, « il est préférable que les codétenus ignorent qu'un d'entre eux a un arrière-plan terroriste. Si cette information vient à circuler, le risque est grand que cette personne devienne la cible de menaces de la part des autres codétenus » (Dir2 19.02.2019). Un autre directeur confie aussi s'inquiéter parfois pour la sécurité extérieure du personnel, si un complice ou un adepte devait apprendre le lieu de détention d'un détenu.

4.6 De la sécurité à la resocialisation - enjeux en exécution des peines

⁵⁹ Le terme d'isolement employé ici ne désigne pas un régime d'isolation stricte qui serait contraire aux règles pénitentiaires et aux droits de l'homme (cf. Comité européen pour les problèmes criminels / Conseil de coopération pénologique (2016) Guide du conseil de l'Europe à l'attention des services pénitentiaires et de probation concernant la radicalisation et l'extrémisme violent, 2016, p. 34-35), mais que leurs contacts avec les codétenus et l'extérieur sont très limités (notamment leurs communications). L'auteure fait le choix ici de laisser le terme d'isolement utilisé par les directions dans les entretiens pour décrire la qualité des contacts des prévenus.

Le temps de placement, la relative liberté de mouvement dans un périmètre sécurisé, la possibilité d'entrer en relation et de tisser des contacts avec d'autres codétenus, ont des conséquences plus importantes pour la gestion des détenus radicalisés en exécution des peines. A l'heure actuelle, le nombre de détenus radicalisés à l'entrée ou condamnés pour violation de la RS122 ou de l'article CP 260ter est encore modeste. Selon le directeur d'un établissement alémanique de grande taille, leur monitoring interne observe en moyenne la présence de deux à trois cas. Un chiffre qu'il estime relativement constant (Dir1). Pour Dir5, la question de la radicalisation de type islamiste n'est pas une question importante dans les prisons alémaniques. Il ajoute qu'ils sont vigilants à toute forme d'extrémisme, notamment les Loups Gris⁶⁰, le parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), les Tigres tamouls ou l'éco-terrorisme. Cet établissement s'est ainsi doté d'un poste de coordination pour les questions liées aux différentes formes d'extrémisme. Un dernier directeur évalue de façon plus nuancée le phénomène. Selon lui si les manifestations radicales restent quantitativement circonscrites, elles sont qualitativement importantes dans la prise en charge concrète des prisonniers. Ainsi, il compare certains détenus radicalisés comme des « boîtes noires », des « personnes intelligentes, qui restent sous le radar » et pour lesquelles un suivi interdisciplinaire est capital (Dir6). Selon lui, les difficultés d'évaluation d'un détenu en prison sont multipliées à la sortie, notamment en l'absence d'un plan de probation.

Les enjeux en exécution de peine sont présents et les directions prennent des mesures d'une part sur la communication vers l'extérieur, mais surtout sur la forme du placement : à l'inverse des établissements de détention avant jugement sondés, les établissements d'exécution des peines de notre échantillon n'adoptent pas de ségrégation particulière des détenus concernés. Ils privilégient le paradigme de la séparation, c'est-à-dire une insertion de la personne dans un groupe restreint de codétenus dont le profil aura été préalablement analysé. Il s'agit ainsi de limiter les contacts entre le détenu connu pour radicalisation avec des prisonniers qui pourraient soit partager ses représentations du monde, soit des détenus fragiles qui pourraient être influencés par son charisme ou ses idées : « Nous mettons en place une forme de monitoring. Nous avons sous les yeux les différentes personnes et pouvons informer les collaborateurs des différents secteurs : le social, la sécurité et l'aumônerie, notamment l'imam. Ainsi tous peuvent être attentifs aux changements de comportements d'une personne ou de l'ambiance dans un secteur » (Dir1, 20.12.2018). Cette forme de placement garanti un meilleur respect des droits humains (Neumann 2010; Conseil de l'Europe 2016). Il contribue aussi à minimiser les possibilités pour le détenu d'enrichir un discours victimaire propice à une radicalisation. Selon Silke et Velduis (2017)⁶¹, la séparation, sans isolation ni concentration, peut aussi agir positivement sur le condamné. Le contact avec des codétenus ne partageant pas ses représentations du monde peut contribuer à un désengagement. Selon l'expérience actuelle, l'organisation de la prison autour de ce type de détenu est gérable : pour une directrice, l'organisation en petite unités de vie, conjuguée à un haut taux d'encadrement et un cadrage approprié est une mesure de prévention. Cette dernière estime que « la possibilité qu'une personne se radicalise sans qu'on ne le réalise est relativement faible ». Elle ajoute cependant que « si une personne mord dans la radicalisation, nous ne pouvons pas faire grand-chose pour l'en empêcher. Mais nous serions proches d'elle et nous pourrions essayer d'intervenir par des entretiens ciblés ou des rendez-vous avec l'aumônier. Je ne sais en revanche pas comment on gèrerait si le phénomène concernait plus de deux ou trois personnes » (Dir4, 11.02.2019). Un constat partagé par un autre directeur qui ajoute que « Pour un ou deux, c'est gérable, on peut créer des groupes spéciaux, on peut regarder qu'ils ne se fréquentent pas et ne se renforcent mutuellement. Mais s'il devait en avoir plus de 5, il ne serait plus possible de tous les avoir sous notre radar de façon aussi précise » (Dir1, 20.12.201).

⁶⁰ Les Loups gris sont une organisation ultranationaliste turque. Ils défendent l'idée d'un panturquisme.

⁶¹ Cf. Silke Adrew and Veldhuis Tinka (2017), p. 2

4.7 Expériences du terrain

Hormis un monitoring attentif de la personne, de ses relations et des enjeux autour de son placement dans l'institution, le quotidien des détenus incarcérés pour violation de la RS122 / l'article CP 260ter ou radicalisés avant leur entrée en prison ne diffère pas de celui des autres détenus : ils sont astreints au travail, ont les mêmes horaires de temps libre, les mêmes accès aux activités sportives et de loisirs.

Alors qu'un directeur note que les détenus auxquels il a eu affaire avaient tendance à rester en retrait, à ne pas entrer facilement en relation avec les codétenus, un chef de la sécurité juge pour sa part que ce type de détenu est difficile à intégrer parmi la population carcérale. Selon lui, « Certains peuvent avoir une tendance missionnaire ce qui provoque un fort rejet de la part des codétenus. D'autres vont chercher à s'isoler des 'non croyants'. Ainsi, nous avons connu des détenus radicalisés qui avaient totalement renoncé à la consommation de média afin de se consacrer pleinement à Dieu. Cette auto-exclusion des cercles à la fois sociaux, mais aussi du contexte environnemental rend une resocialisation difficile, voire impossible » (Chef de la sécurité 1, 20.12.18). A noter que cette attitude de retrait peut parfois aussi s'expliquer par un défaut de compétences linguistiques ou des troubles psychiques.

4.7.1 Une relation difficile

Une directrice estime qu'il a été pour eux difficile de différencier ce qui relève de troubles psychiques d'une radicalisation religieuse. Elle explique les grandes difficultés de communication avec l'une des personnes condamnées pour soutien aux activités d'un groupe terroriste, dû notamment à une énorme méfiance à l'égard de toute personne qui représente l'État (théorie du complot) et d'un discours victimaire très prégnant : « A son arrivée, la méfiance était totale. Il était clair que nous étions les représentants de l'État, que l'État voulait la détruire, que l'État ne lui voulait que du mal... Seul Allah était de son côté. Nous tous étions des adversaires. » (Dir4, 11.02.2019).

4.7.2 La pratique religieuse

La recherche montre que l'islam (la religion en général) peut jouer un rôle important dans différents moments de l'expérience carcérale (Beckford et Khosrokar 2006 ; Becci et al. 2009 ; Béraud, de Galembert, Rostaing 2016, Sarg, Lamine 2011 ; Schneuwly Purdie 2014). Pour certains, cette pratique peut être (ou devenir) démonstrative. Pour d'autres, elle sera plus confinée et discrète. Concernant la manifestation de la pratique religieuse, il existe de grande disparité entre les établissements : dans certains, les agents de détention témoignent d'appels récurrents à la prière par les fenêtres des cellules, l'organisation de prières collectives furtives, des plaintes pour non-respect des normes religieuses dans l'alimentation. Dans d'autres, de telles revendications constituent des exceptions. A la lecture des données récoltées dans le cadre de cette étude exploratoire, trois pistes peuvent contribuer à expliquer ces divergences : les caractéristiques sociodémographiques des détenus (âge, statut, origine nationale), le degré d'organisation de la pratique culturelle dans la prison (organisation des prières, célébration des fêtes) et l'accès régulier à un imam ou aumônier musulman (notamment en entretien individuel). Le temps à disposition pour effectuer cette recherche exploratoire n'a cependant pas permis de creuser ces trois aspects.

Dans les lignes qui suivent, il ne sera ainsi que décrit la visibilité religieuse des prévenus et condamnés pour violation de la RS122 / l'article CP 260ter. De l'avis des directions concernées, les détenus dits radicalisés qu'ils ont hébergés se sont montrés discrets, y compris dans leur pratique religieuse. A leur connaissance, ils n'ont pas participé aux prières du vendredi que certains établissements organisent à intervalles réguliers et n'ont pas rencontré l'imam de l'établissement (si un tel service est disponible). Même constat auprès des aumôniers musulmans interrogés. Seul un des interviewés a eu un contact

avec un condamné pour violation de de la RS122. Il s'agissait de contact informel, sans aucun lien avec une question ou une pratique religieuse, lorsqu'il le croisait dans le périmètre de la prison. Imam2 estime que les détenus radicalisés ne s'adressent pas à eux car ils les considèrent comme des traîtres qui travaillent pour les autorités. Une directrice raconte aussi qu'à sa proposition de mettre une détenue en contact avec une représentante d'une association musulmane pour un entretien individuel, celle-ci aurait ri, s'exclamant que ce n'étaient pas de vrais musulmans. Les directions estiment que ces détenus ont conservé leur pratique religieuse, notamment la prière et la lecture du Coran, dans leur cellule. Ils n'ont pas constaté de prosélytisme, ni de demande extraordinaire à des fins religieuses. De prime abord, il semblerait que les univers de croyances de ce type de détenus n'aient pas impacté le quotidien professionnel du personnel carcéral. Cependant, une durée d'incarcération plus longue ou une augmentation des détenus partageant la même idéologie ou diffusant les mêmes théories du complot et discours victimaires pourraient créer un terreau fertile à l'adhésion d'autres détenus.

4.8 Après la prison

La question de la resocialisation n'appartient que peu aux établissements de détention avant jugement. Comme le dit une directrice, « nous sommes au début de la chaîne, notre mission n'est pas thérapeutique, et ce n'est pas à nous que reviennent les mesures de resocialisation » (Dir2, 21.02.2019). Des propos que nuance un autre interlocuteur pour qui « en cas de détention avant jugement prolongée, il serait nécessaire de travailler à la resocialisation. D'une part, afin de minimiser les dommages causés par l'emprisonnement, et d'autre part afin d'augmenter la sécurité de la population » (Chef de la sécurité 1, 20.12.2018). Un constat partagé par Dir1 selon qui la planification de la resocialisation devrait commencer le plus tôt possible. Les détentions avant jugement étant d'une durée parfois telle qu'elles excèdent la durée de l'exécution de peine. Dans ce cas, il devient difficile de mettre sur pied un programme de réinsertion réalisable. Ces constats concernent de façon générale la resocialisation des détenus et non le désengagement et la réinsertion des détenus radicalisés en ou hors prison. Pour ces détenus, les directions et responsables de la sécurité interrogés identifient trois enjeux concrets :

1. Intension très faible de la part de ce type de détenus de travailler, ni en prison, ni à la sortie. Ils ne pensent leurs engagements que pour Dieu et non pour l'État ou la société.
2. Faible intérêt pour penser leur délit qu'ils ne voient souvent pas comme un crime. Ils ne sont souvent pas intéressés à travailler sur eux-mêmes, convaincus que leurs actions servent un but supérieur.
3. Appréciation des risques qu'il peut y avoir à encourager l'acquisition de nouvelles compétences (linguistiques ou multimédia) à des personnes qui, une fois libérée, pourraient les utiliser contre la société en recrutant dans la langue enseignée ou en propageant des contenus extrémistes en ligne.

Diverses difficultés que l'on retrouve auprès d'autres types de population carcérales doivent aussi être nommées : absence de plan de probation en cas de libération anticipée (crainte de détention excessive), pertinence d'un plan de resocialisation en cas d'expulsion, évaluation du réseau à l'extérieur avant les permissions et les remises en liberté, évaluation de la dangerosité.

Pour conclure, le risque de radicalisation en prison est une réalité. Une augmentation des cas n'est pas à exclure. Selon une directrice, « le système carcéral est le miroir de la société. Si la radicalisation augmente à l'extérieur, nous pouvons partir du principe que davantage de personnes vont être inculpées, condamnées et qu'elle va aussi augmenter à l'intérieur. (...) Nous devons aussi tenir compte qu'il est possible, qu'à l'intérieur d'une prison quelque chose puisse explicitement se produire » (Dir2, 21.02.2019). Des cas, certes majoritairement isolés, sont sous le radar des unités de sécurité internes aux établissements. Quelques agents de détention engagés dans des établissements de grande taille

se trouvant souvent en état de surpopulation confient aussi assister à des débordements qu'ils estiment radicaux, ou tout au moins problématiques : des appels à la prière par les fenêtres d'un établissement, des comportements prosélytes excessifs, accompagnés parfois de menaces, envers des codétenus musulmans, des exclamations de type Allah Akbar en cas d'attentats, sont autant d'événements qui les interrogent sur le caractère provocateur ou idéologique de certains détenus.

En revanche, il semble que les tailles modestes, en comparaison internationale, des établissements helvétiques, les formes de management respectueux de la diversité et des libertés fondamentales constituent des moyens préventifs à une radicalisation. Selon certains directeurs, une autre mesure préventive est la présence régulière et institutionnelle d'un aumônier musulman ou d'un imam. Un avis débattu, qui n'est pas partagé par toutes les directions interrogées.

4.9 Aumôniers musulmans et imams dans les prisons

4.9.1 Les avis des directions

La présence, plus ou moins régulière et institutionnalisée, d'un aumônier musulman ou imam fait partie des enjeux de la gestion non seulement des détenus radicalisés, mais en général de l'accompagnement spirituels des détenus musulmans. Les avis des directions interrogées sont polarisés : pour les uns, la collaboration avec un imam / aumônier musulman constitue une mesure concrète de prévention et de détection. « Nous avons ici un imam. C'est un énorme avantage. Il vient ici depuis 20 ans. C'est un bon partenaire. Il nous soutient aussi par exemple lorsque nous avons des interrogations au sujet du comportement d'un détenu. Il peut aussi nous conseiller sur les pistes à suivre avec un détenu ou si quelque chose d'inquiétant se développe » (Dir2 21.02.2019). Pour un autre directeur, la présence d'un imam est une compétence de la prison à construire en amont aux problématiques de radicalisation : « J'ai mon imam. Je le vois 3 à 4 fois par semaine. Il 'habite' là, il travaille là. C'est un professionnel. Il est aussi important que l'on échange à un niveau professionnel, qu'on partage la connaissance et les expériences. Lorsque je parle avec l'imam de problèmes avec des détenus musulmans, il sait que je n'ai pas de problème avec l'islam comme religion ou avec lui en tant que musulman. Nous parlons entre professionnels. Et les établissements qui aujourd'hui n'ont pas d'imam, je pense qu'ils doivent rencontrer plus de problèmes, surtout s'ils se trouvent soudainement confrontés à la thématique (de la radicalisation). Ils vont devoir rattraper du temps pour faire face à ces situations. L'imam est une mesure nécessaire pour sentir le climat et pouvoir échanger sur les cas et les craintes » (Dir1, 20.12.2019).

Pour d'autres, la difficulté de trouver une personne de confiance qui satisfasse la pluralité des profils sociodémographiques de la population musulmane carcérale (courants religieux, langues) constitue un obstacle. Ils craignent que sa présence ne suscite davantage de tensions intracommunautaires. Ils relèvent aussi qu'ils ne savent pas sur quels critères théologiques ils peuvent collaborer avec une personne. Ils attendent une impulsion étatique à établir des critères leur permettant d'évaluer les possibles interlocuteurs. Un directeur confie : « Je suis réticent à l'implication ferme d'un imam, parce qu'il serait difficile d'en choisir un. Pour les Kurdes, ce ne devrait pas être un Turc, la plupart d'entre eux sont de toute façon télécommandés depuis la Turquie. Il y a aussi la question de collaborer avec un sunnite ou un chiite, un imam parlant albanais ou plutôt arabe. Je partirais sur quelques prérequis : qu'il ait suivi une formation dans le domaine de l'aumônerie et que les prêches soient en allemand. Nous avons deux aumôniers chrétiens qui travaillent de façon interdisciplinaire. Certains détenus musulmans se tournent vers eux » (Dir5, 25.01.2019). Il ressort de ces entretiens que les directeurs en faveur d'un imam / aumônier musulman sont à la tête d'établissements qui collaborent depuis de nombreuses années déjà avec leurs partenaires musulmans ; souvent déjà bien avant que la radicalisation devienne un sujet d'actualité en et hors prison. Pour ceux qui n'avaient alors pas encore d'expériences positives avec des

imams /aumôniers musulmans, le débat public sur la radicalisation, la formation des imams, les prédicateurs de la haine constitue un obstacle important dans la constitution de relations de confiance et de travail.

4.9.2 Les avis des aumôniers musulmans

Les quatre intervenants musulmans de prison interrogés n'ont pas tous le même statut dans les établissements qu'ils visitent. Les activités et la proximité qu'ils peuvent avoir avec les détenus varient également beaucoup de l'un à l'autre (Schneuwly Purdie 2011). Ils ont, en revanche, en commun d'avoir une expérience du domaine carcéral de plus de 10 ans. Trois d'entre eux intervenant dans plus d'une prison, les témoignages rassemblent leurs expériences dans 12 institutions carcérales sur 5 cantons (3 romands, 2 alémaniques).

4.9.3 Une radicalisation flottante

Les aumôniers musulmans et imams interrogés partagent l'avis des directions de notre échantillon. Les personnes radicalisées ou aux comportements à potentiel radical sont encore des exceptions, mais des cas existent et d'autres pourraient à tout moment survenir : « La radicalisation, c'est quelque chose qui flotte. Elle est là, mais sans l'être vraiment. Tu la sens, mais en immersion. (...) Elle est présente dans certains discours de certains détenus et on la ressent à travers des questions et certaines revendications » (Imam3, 18.01.2019). Cet aumônier musulman ajoute que lorsqu'un détenu associe enfermement, sentiment d'injustice par rapport à sa propre histoire et religion, « les ingrédients pour une réflexion radicale sont réunis ». Les imams et aumôniers musulmans témoignent aussi que le phénomène fluctue en fonction du contexte et surtout de l'actualité internationale : « Ce que je peux dire, c'est que c'est par vagues et que cela dépend beaucoup de l'actualité. J'entends des discours assez dérangeants et inquiétants comme après Charlie Hebdo ou le Bataclan. Des « Bien fait pour eux » ou « Ils l'ont bien mérité ». C'est à ce moment que ça devient important d'aller les chercher sur ce terrain et de dire que si tu prétends être un musulman, voilà en quoi ça consiste et de recadrer. » (Imam3, 18.01.2019). Ni naïfs, ni alarmistes, les répondants de la présente étude sont vigilants et essaient, dans la limite de leur rôle dans la prison, de contribuer au baromètre du climat général sur le sujet au sein des établissements.

4.9.4 Quand l'actualité internationale s'invite en prison

Selon les interviewés, les questions sur la norme religieuse sont un sujet qui a existé depuis leurs débuts. En revanche, ils constatent que depuis une dizaine d'années, les détenus leur posent davantage de questions en lien avec les développements géopolitiques dans le monde : la Palestine, l'Afghanistan et bien sûr l'Irak et la Syrie. « En 2010, les questions ont commencé sur ce qui se passe dans le monde. Est-ce qu'on a le droit d'aller combattre les gens qui ont occupé notre territoire ? Est-ce qu'on peut, religieusement faire ça ou ça ? Est-ce que c'est le djihad en Syrie ? » (Imam4, 9.01.2019). Ainsi, les intervenants musulmans de prison anticipent et choisissent de traiter de thèmes d'actualité dans leurs prêches. Ils profitent de ces occasions pour apporter une autre lecture du texte coranique que celles propagées par les idéologues des groupes en lien avec Al Qaïda ou l'Etat islamique : « Moi, j'aime « vacciner » les gens qui viennent me voir pour qu'ils ne soient pas un terrain de chasse pour les autres. Pour qu'ils ne se fassent pas attraper, manipuler. Donc j'essaie de faire de la prévention, de poser les questions qui brûlent et qui sont en relation avec le contexte international et l'actualité. J'essaie de donner des réponses claires et nettes, qui donnent des valeurs. De condamner clairement les actes terroristes qui se passent partout dans le monde, dire que tuer des innocents c'est interdit » (Imam4, 9.1.2019). La condamnation ferme, le recadrage des propos et la mise en contexte des écrits constituent les outils principaux des intervenants musulmans de prison pour faire de la prévention.

4.9.5 Les dimensions de la radicalisation

Les aumôniers musulmans différencient ceux qu'ils estiment radicaux de ceux qui ont des discours ou comportements parfois extrêmes. Les premiers sont selon eux des exceptions. En 17 ans d'activité dans les prisons, un imam confiait qu'il avait rencontré un cas très préoccupant dont il a dû référer à la direction. En revanche, les discours et comportements problématiques sont une constante. Selon un imam par exemple, tout comme dans la société libre, il y a des salafistes en prison. Miroir de la société, à l'intérieur comme à l'extérieur dit-il, certains pensent que « s'ils portent une longue barbe, s'habillent comme le prophète Mohammed et font la prière plus strictement que leur coreligionnaire, ils iront au paradis et qu'ils pratiquent le bon islam. » (Imam1, 20.12.2019). Il précise cependant que cette conduite ne trahit pas un comportement violent ou des idées radicales, et qu'il faut être vigilant à ne pas assimiler systématiquement salafisme et violence. Imam2 témoigne aussi de la présence de détenus à tendance salafiste dont certains auraient notamment été en lien à l'extérieur avec une association islamique dirigée par des convertis.

Ainsi, les cas existent, mais leur nombre varie : l'un des interviewés estime qu'il en rencontre entre 3 et 5 par année ; alors que deux autres répondants confient qu'il y a constamment 1 ou 2 personnes auxquelles ils sont attentifs et qui nécessitent une « vaccination » (Imam4, 9.1.2019) ou suivi individuel⁶².

4.9.6 Quelques indicateurs inquiétants des imams

Pour les aumôniers musulmans, la pratique religieuse même assidue, ne constituent pas un indicateur de radicalisation. Selon eux, c'est la conjonction d'un discours victimaire, d'un désir de revanche (voire de vengeance), d'une dichotomie du monde entre « nous musulmans » vs. « eux » et une légitimation de leurs idées par la religion qui constitue un indicateur pertinent. Pour Imam3 « une des indications est lorsqu'un détenu commence à politiser son discours et qu'il entre dans un discours justicier par rapport au système, par rapport à tout ce qu'il a subi et qu'il relaie ça à toutes les atrocités qui existent dans le monde et qu'il dise 'nous musulmans' et ainsi de suite. Et ce discours, c'est ce qui est inquiétant pour moi. Lorsque l'on commence à regarder avec un œil, que tout devient injuste et qu'on met en lien le système carcéral, le juge, les gardiens, l'État, la société et bien sûr moi, pauvre petit croyant qui veut faire sa prière. » (Imam3, 9.1.2019). Imam4 ajoute l'isolation et les idées négatives : « Si les gens en prison restent dans leurs bulles et reçoivent des idées très négatives, ils deviennent très radicaux. Parce qu'eux ne se sentent pas bien à l'intérieur d'eux-mêmes, ils se sentent victimes de la société et ils doivent se venger. Ils ne voient que la vengeance. Rien d'autre. Alors, tous les textes seront interprétés avec l'idée de vengeance parce que leur mémoire est réduite à la vengeance parce qu'il y a injustice dans le monde, dans leur vie. (...) Leur comportement, leur façon de vivre les textes, tout est basé sur l'idée de vengeance ». (Imam4, 9.1.2019). Imam2 mentionne quant à lui la frustration comme indicateur : « Il y aussi des détenus, mais pas seulement des détenus, qui sont très mécontents. Le mécontentement est la première étape du fanatisme. Et si on ne le prend pas en compte, les personnes peuvent se radicaliser, devenir extrêmes. Ces énergies vers la radicalisation doivent être orientées vers autre chose. » (Imam2, 21.01.2019). Il prévient que « Si c'est quelqu'un de stricte du point de vue religieux » il pourrait aussi argumenter religieusement sur la culpabilité des autres et légitimer une séparation de la société entre « nous » et « eux ».

Ainsi, pour les intervenants musulmans de prison interrogés, la religion seule n'est pas facteur de radicalisation. En revanche, elle peut servir de cadre légitimant une frustration, un mal-être, voire un désir de vengeance.

⁶² Cet écart entre les constats des directions et des intervenants musulmans s'explique notamment parce que les seconds n'ont, pour la plupart, pas accès à tous les détenus. De même, ils ne sont qu'irrégulièrement dans les prisons, souvent pas plus d'une heure hebdomadaire.

4.9.7 Les aumôniers musulmans comme acteurs de la prévention

Selon les intervenants musulmans de prison, leur présence et leur action est essentiellement préventive : répondre à des questions d'ordre religieux ; faire des sermons qui traitent de problématiques de société ; lire, contextualiser et expliquer des textes religieux ; déconstruire les lectures extrémistes font partie de ces mesures. Cependant, ils relèvent aussi que si les autorités attendent d'eux qu'ils fassent un travail contre la radicalisation, « il faut donner les moyens. Ce qui se fait maintenant est bien mais pas suffisant. Il faut des imams spécialistes, des imams compétents qui travaillent de façon directe avec des personnes à risque, fragiles. (...) Donc l'imam quand il vient et qu'il fait des entretiens avec des petits groupes qu'il gagne la confiance, qu'il aide à dénouer les problématiques qu'ils ont, la fausse vision de la religion et la fausse lecture de la réalité (...) L'imam, c'est comme l'éducateur. Il doit avoir une place, la possibilité d'avoir avec des entretiens continus avec des personnes à risque. Ça prend du temps. Ce n'est pas une séance et c'est fini. » (Imam4, 9.1.2019). Des propos que l'on retrouve chez Imam3 qui, avec le temps qu'il a à disposition avec les détenus, ne peut pas évaluer pertinemment le niveau de leurs connaissances, le développement de discours ou attitudes inquiétantes. Il explique que dans le cadre de son mandat, il peut conduire quatre entretiens individuels de 15 minutes par mois avec des détenus. A l'heure actuelle, il suit une vingtaine de personnes : « Je ne pense pas que ce soit suffisant pour évaluer une dangerosité ou mettre en place un accompagnement individuel personnalisé. Ces quinze minutes restent importantes, mais elles ne répondent pas au besoin et surtout ne remédient pas à des problèmes. Quand on parle de potentielles radicalisations, de dangerosités, de discours malsains, ils (les possibles recruteurs) ont de l'avance. S'il y en a un qui incarne ce genre de discours, il a potentiellement 5 mois devant lui pour semer ses graines avant que moi je puisse revoir le détenu pour répondre aux questions qu'un autre aurait semées » (Imam3, 18.1.2019). La proximité, la régularité des contacts avec un détenu permet la mise en place d'une relation de confiance indispensable à un travail de fond. Un suivi professionnalisé y compris sur les questions de religion permettrait aussi d'anticiper la sortie de prison : « On peut aussi aider la personne à préparer sa sortie. Savoir avec quelles idées il va sortir. S'il a des idées noires par rapport à la société, des idées qui sont légitimées avec la religion, et petit à petit, on peut identifier avec des profils qui pourraient basculer » (Imam4, 9.1.2019). Il poursuit en osant proposer « qu'il faut un poste fixe d'imam dans la prison pour plusieurs objectifs : « religieux, donner l'éducation religieuse correcte à tout le monde. Ils ont besoin de savoir prier, faire le ramadan, faire les invocations, tout ce qui est culturel. Et aussi tout ce qui est prévention de la radicalisation au niveau psychique. Parce qu'il y a des personnes qui se sentent sans valeur et pour qui, avec la radicalisation, ils ont une valeur ajoutée. Ils disent : « Moi avant je n'étais rien et maintenant, je suis tout. Je connais la vérité ». Et ça fait du bien ça. Il a de la valeur. Avant il n'était pas reconnu par la société et maintenant il porte la vérité. Donc, il faut traiter aussi cela. »

Les intervenants musulmans soulignent aussi que l'organisation et le management des prisons suisses sont, en eux-mêmes, préventifs : la modulation des unités cellulaires de petite taille ; la structuration du temps entre travail, formation et loisirs ; le travail de responsabilisation des condamnés ; le traitement digne des détenus. Imam2 estime aussi que l'égalité de traitement appliquée indépendamment de la couleur de peau, de la langue, de la nationalité ou de la religion, est une mesure préventive car elle anticipe le développement d'un discours victimaire. Les propos de Imam1 résument cet aspect : « Les gens sont occupés avec le travail, la formation continue, les cours, les thérapies, etc. Tout le système est ainsi organisé afin que les gens n'aient presque pas la possibilité de se préoccuper de tels thèmes. C'est une première chose. La deuxième, c'est aussi que les imams sont là. Les détenus ont ce dont ils ont besoin. Cela veut dire qu'ils ont la possibilité de vivre ici en tant que musulmans. Ils peuvent nous parler. Comme vous avez pu le voir, la prison est attentive aux menus, au Ramadan, aux fêtes religieuses. Il y a des cours de Coran, des prières du vendredi. Tout est disponible » (Imam1,

20.12.2019). Ces aménagements spécifiques peuvent être contraignants pour les établissements. Mais de l'avis des interviewés, ils contribuent à diminuer le sentiment de discrimination sur lequel un discours victimaire et revanchard peut se développer.

4.10 Conclusion

Le phénomène de la radicalisation existe dans les prisons suisses, même si les dossiers sont, pour les établissements enquêtés, aujourd'hui encore marginaux. Le nombre de cas fluctue en fonction de différents paramètres : l'actualité internationale, l'augmentation des inculpations, la surpopulation ou l'amplification de discours victimaires fondés sur des principes religieux en sont quelques exemples. Les directions en sont conscientes et elles s'outillent de différentes mesures pour y faire face : des protocoles de détection, des règlements internes, des postes de coordination pour les questions d'extrémisme, des formations continues du personnel, et pour certains, la présence d'un imam ou aumônier musulman.

A l'heure où la question du retour des voyageurs du jihad et des combattants avérés est un sujet d'actualité, le placement en établissement, l'encellulement, le monitoring institutionnel et individuel de la radicalisation ou encore la gestion des risques sont des questions sur lesquelles les établissements carcéraux doivent encore travailler. Comme l'a mentionné un directeur, tant que le nombre de cas restent bas, la rotation entre les étages ou entre prisons restent un outil de gestion efficace. Mais une augmentation de tels cas nécessiterait une réflexion des partenaires sur l'incarcération, mais aussi sur les mesures d'accompagnement

5 Prévention et intervention

Auteurs : Miryam Eser Davolio et Ayesha Rether

5.1 Introduction

Dans le volet de recherche dédié à la prévention et à l'intervention, l'accent a été mis principalement sur les services spécialisés dans l'extrémisme et les services de type « Brückenbauer ». En collaboration avec d'autres services spécialisés (par ex. service forensique pour adolescents ou service de protection contre la violence), ceux-ci fournissent un travail de prévention dans deux domaines sensibles : celui des cas de radicalisation (services spécialisés dans l'extrémisme) et celui des foyers de radicalisation que peuvent constituer les mosquées (services de type « Brückenbauer »). Ils concrétisent aussi, de ce fait, deux stratégies intégrées respectivement à la mesure 10 (« Structures spécialisées et de conseils en matière de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent ») et à la mesure 13 (« Intensification du travail de mise en réseau de la police ») du plan d'action national (2017). Leurs ressources et leur rattachement structurel ainsi que les approches et les méthodes qu'ils suivent dans leur travail de prévention sont exposés plus en détail ci-après. Outre les services de type « Brückenbauer », les services cantonaux et communaux chargés de l'intégration et le service bâlois de coordination pour les questions religieuses (BS) entretiennent également des contacts avec les associations des mosquées et d'autres communautés religieuses. Il en découle parfois des chevauchements qui peuvent être mis à profit par le biais d'échanges. Dans le domaine de la prévention, d'autres programmes ont encore cours comme le projet de contre-discours et de discours alternatifs positifs « Jeunes et médias » de l'Office fédéral des assurances sociales, qui a été évalué (Baier et al. 2019), et des projets locaux d'ONG tels « Tasamouh » à Bienne ou « JASS » et « TransEducation » dans la région de Zurich et d'Aarau. La présente étude se concentre sur les services spécialisés dans l'extrémisme et les services de type « Brückenbauer » rattachés à des structures administratives, qui entretiennent des échanges étroits au

sein d'un organe de collaboration interdisciplinaire et de coordination (avec le service chargé de l'intégration), comme dans le cas de la ville de Winterthour, et peuvent donc réagir rapidement et de façon coordonnée aux demandes et aux défis ainsi qu'aux situations problématiques à l'échelle d'un individu ou de la collectivité.

5.2 Services spécialisés dans l'extrémisme

5.2.1 Approche méthodologique

Au total, 12 entretiens ont été menés avec les 10 services spécialisés dans l'extrémisme (Genève, Lausanne, Bienne, ville de Berne, Bâle-Ville, Argovie, ville de Zurich et canton de Zurich, Winterthour et Lugano) concernant leurs ressources humaines, leur rattachement structurel, leurs groupes cibles et leurs stratégies d'intervention, ainsi que leur travail de conseil et de suivi de cas. Les notes prises lors des entretiens ont été soumises à une évaluation analytique de contenu et envoyées préalablement aux personnes concernées pour relecture.

5.2.2 Ressources humaines des services spécialisés dans l'extrémisme et volume de cas traités

Alors qu'en 2015, au moment des pics de départs pour motifs djihadistes, il n'y avait encore presque aucun service spécialisé dans l'extrémisme hormis ceux des villes de Zurich et de Berne, qui effectuaient ce travail de pionniers également en dehors des frontières communales et cantonales (voir Eser Davolio et al. 2015), des offres de consultation spécifiques existent désormais dans certains cantons et villes (Genève, Lausanne, Bienne, Berne, Bâle, ville et canton de Zurich, Winterthour et Lugano). Ces services ne sont pas uniquement là pour accompagner et conseiller les institutions et la population. Ils assument aussi un travail d'orientation au sein de l'administration (gestion de la menace, transfert de connaissances, mise en réseau, réponse à des questions parlementaires, etc.) et un travail de relations publiques (colloques, brochures, communication, travail de presse). Si les services plus récents comme ceux de Lausanne, de Bienne et de Lugano doivent encore se positionner et mieux faire connaître leur travail, d'autres jouissent déjà d'une certaine notoriété, ont une stratégie établie et sont intégrés à un réseau. Les ressources humaines diffèrent grandement d'un service à l'autre et il est difficile de comparer les taux d'occupation disponibles étant donné que, généralement, les collaborateurs n'ont pas uniquement la responsabilité et la charge de ce qui touche à la radicalisation.

Depuis 2017 ou 2018, tous les services spécialisés ont remarqué une légère baisse du nombre de cas suspects et de signalements pour extrémisme islamiste (contrairement à ce qu'ils ont observé pour l'extrémisme de droite, les sectes, etc.) mais continuent de recevoir des communications de soupçons, quoique dans une moindre mesure que sur la période 2014-2016. Les raisons de ce recul résident non seulement dans la défaite militaire de l'EI au Proche-Orient, mais aussi dans l'intensité très inégale de l'attention publique, qui peut connaître des pics soudains après des attentats ou en présence de défis d'actualité comme la question des personnes radicalisées rentrées du djihad, par ex., mais finit ensuite par retomber. Lorsque l'attention publique portée à l'extrémisme islamiste est faible, les acteurs du terrain (enseignants, médiateurs scolaires, acteurs de la santé et de l'asile) sont moins en état d'alerte et recherchent plus rarement des conseils.

Quelques directeurs de services spécialisés pensent aussi que les professionnels de leur zone géographique ont été sensibilisés aux processus de radicalisation par des formations continues ciblées et sont donc mieux en mesure de catégoriser les radicalisations présumées et d'y réagir. On constate cependant que cette thématique quitte très rapidement les esprits au quotidien dès que l'absence de couverture médiatique fait retomber la pression. Même si les directeurs des services spécialisés considèrent toujours l'alarmisme comme contre-productif, ils sont d'avis que le potentiel de danger n'a pas disparu

puisque le terreau fertile existe toujours, et que les processus de polarisation sociétaux demeurent eux aussi significatifs, avec l'islamisme d'un côté du spectre et l'islamophobie de l'autre. En ce qui concerne la diffusion d'idéologies extrémistes parmi les jeunes et en particulier l'adhésion au radicalisme djihadiste, les résultats de l'étude représentative de Manzoni et al. (2018) montrent la nécessité de la prévention et de l'intervention.

5.2.3 Public cible des services spécialisés

Le public cible des services spécialisés est composé pour moitié environ d'acteurs de l'administration, en particulier de directions d'école, d'enseignants et de travailleurs sociaux ainsi que d'acteurs du domaine de l'asile, et pour moitié environ de parents et de personnes de référence concernés. « Chez les enseignants, on observe souvent un blocage lorsqu'il est question d'extrémisme religieux. Ils ont tendance à hésiter plus longtemps parce qu'ils ne veulent pas être intrusifs et ne sont pas sûrs de ce qu'il faut faire » (Prév5, 09.01.2019).

L'accessibilité et la notoriété des services spécialisés mais aussi de possibles réticences influencent grandement la structure du public cible. Le fait qu'un tel service soit par nature rattaché à l'administration en tant qu'entité administrative peut constituer un obstacle aux signalements de cas et en particulier à ceux émanant de communautés marginalisées. Ainsi, l'exemple de « Tasamouh » (ONG musulmane de Bienne proposant des offres de prévention) montre que l'ancrage dans une communauté facilite l'accès de celle-ci aux services proposés, alors que les services spécialisés doivent pour leur part commencer par créer un tel lien de confiance.

« Au départ, lorsque nous avons lancé le dispositif, les réticences étaient très fortes chez les organisations, les enseignants et les travailleurs sociaux musulmans. La transparence est donc très importante sur ce sujet délicat. Sans elle, les choses ne fonctionnent pas. Nous avons vu qu'il nous fallait frapper à toutes les portes pour présenter notre travail, surtout auprès des organisations musulmanes. Ce n'est qu'après cela qu'elles ont compris comment le dispositif fonctionnait » (Prév4, 30.11.2018).

D'un autre côté, la neutralité de l'État (en matière de religion) peut aussi constituer un avantage car elle est majoritairement souhaitée par le groupe cible. Le rattachement d'un service spécialisé à la police peut faire de l'offre une offre à haut seuil. Les collaborateurs de ce service en retireront certains avantages d'ordre policier et sécuritaire pour le traitement des cas. De même, un rattachement au service des écoles peut amener des parents à ne pas se manifester de crainte que l'information ne parvienne au corps enseignant. Ainsi, chaque forme de rattachement présente des avantages et des inconvénients spécifiques. L'accessibilité à bas seuil est importante pour le premier contact avant tout. Ensuite, ce sont les compétences de conseil qui semblent décisives : « Le fait que le contact soit bon ou non dépend de la personne » (Prév2, 23.08.2018).

Dans leurs contextes respectifs, les services spécialisés collaborent avec différents partenaires et entités administratives comme le service de médiation ou de psychologie scolaires, la police, le dispositif de gestion de la menace et celui d'assistance aux victimes ou encore le service de coordination pour les questions religieuses : « Nous décidons alors ensemble comment il convient de procéder et discutons de solutions possibles pour sortir de situations complexes, qu'il faut d'abord analyser correctement » (Prév4, 30.11.2018).

5.2.4 Première évaluation

Tous les services spécialisés ont été confrontés à des situations de conversion/reconversion qui inquiétaient les parents et les enseignants, en particulier lorsqu'elles étaient liées à des conflits, à un décrochage scolaire, à un départ dans un pays musulman pour fréquenter une école coranique, au choix d'un

partenaire, etc. Dans ces cas-là, les services spécialisés ont essayé de se faire une idée plus précise de la situation en s'entretenant avec les jeunes convertis et leurs personnes de référence, afin d'évaluer la portée du phénomène. Ce faisant, ils ont le plus souvent encouragé les parents à traiter ces jeunes avec respect pour rester en relation avec eux et éviter une distanciation totale.

L'évaluation de 47 cas de consultation du service spécialisé de la ville de Berne montre que la thématique de la conversion émerge dans un quart des cas et que, pour près de la moitié, il est question de changements d'apparence marquants ou de déclarations suspectes. Dans le quart restant des cas, des formes de religiosité revendicatrice, comme le refus de serrer la main, ont été observées. Des éléments particulièrement marquants tels que des déclarations politiques extrémistes, du prosélytisme, la fréquentation de mosquées posant problème ou la détention d'armes ont été relevés plutôt rarement dans les cas consignés. Le tableau ci-après présente la fréquence d'apparition des différentes thématiques dans les consultations, regroupées selon les catégories définies lors de l'analyse du contenu.

Risque de radicalisation possible	Type et nombre de phénomènes de radicalisation parmi les cas consignés (n = 47)
Crise / changement personnel(le)	Changement d'apparence (12) Situation de stress (7) Absentéisme (4) Isolement (2)
Rattachement à l'idéologie islamiste	Conversion (10) + reconversion (4) Religiosité revendicatrice (11) Prosélytisme (5) Mosquée / école coranique à l'étranger (4)
Communication violente	Opinions / déclarations suspectes (14) Contenus extrémistes dans les médias sociaux (9) Incitation à la haine (2)
Capacité à passer à l'acte	Annonce de départ pour motifs religieux (7) Comportement frappant (5) Détention d'armes (5)
Environnement social	Risque induit par une relation amoureuse (6) Détachement / retrait (5) Changement abrupt dans les relations sociales (2)

Figure 4 : thèmes les plus fréquemment abordés dans les consultations (n = 47) du service de la ville de Berne spécialisé dans l'extrémisme (sur le modèle des principales catégories définies par le service spécialisé de Winterthour, voir fig. 4).

De nombreux signalements appellent l'éclaircissement d'événements qui, la plupart du temps, ne sont pas à considérer au premier chef comme relevant d'une radicalisation. Pour déterminer cela, l'expertise du service spécialisé est toutefois indispensable car les personnes confrontées à ces événements sont inquiètes et n'ont pas les connaissances de fond nécessaires pour évaluer la situation.

« En réalité, la radicalisation islamiste n'a jamais été au premier plan. On a bien plus observé des situations où quelqu'un avait apporté un Coran à l'école ou crié « Allahou akbar » à la cantonade. [...] La plupart du temps, toutefois, il s'agissait plutôt d'une menace en l'air, généralement associée à un surmenage ou à un manque d'assurance à l'école » (Prév6, 20.12.2018).

Quelques services spécialisés utilisent des outils comme RA-PROF, qui permet aux personnes ayant signalé un cas de procéder elles-mêmes à son évaluation en saisissant leurs appréciations de manière anonyme dans un questionnaire en ligne, pour recevoir ensuite un feed-back sur le degré d'urgence du cas.

« Nous procédons à une première évaluation par téléphone et, si nous soupçonnons un risque de radicalisation, nous envoyons un questionnaire RA-PROF. Je trouve que ce questionnaire apporte une certaine sécurité et transmet des connaissances également à la personne qui a signalé le cas » (Prév5, 09.01.2019).

Les brochures d'information et les processus élaborés en matière de gestion de la menace contribuent aussi à fournir une orientation aux directions d'école et aux enseignants : « En plus de cela, nous travaillons aussi avec le questionnaire RA-PROF. Souvent, son utilisation a fait baisser ou a dissipé l'insécurité et la peur liées à une situation donnée » (Prév9, 13.12.2018).

Seul le service spécialisé de Bâle propose en sus des formations sur la gestion des conflits et la prévention de la violence. Les jeunes qui participent aux formations sur la gestion des conflits sont adressés par le Ministère public des mineurs ou l'APEA. Dans ce contexte, le travail relationnel joue un rôle important : « C'est un travail relationnel qui est précieux et qui suit souvent un cours positif. On voit régulièrement des jeunes reprendre contact avec nous après une telle formation » (Prév5, 09.01.2019).

5.2.5 Traitement et suivi des cas

« Il faut du temps pour faire vraiment le tour d'une situation et la comprendre. On a besoin d'indices. De plus, le jeune continue à évoluer et, en cherchant des informations, il va peut-être tomber sur des personnes qui pourraient l'influencer. Il faut donc un accompagnement sur un assez long terme » (Prév7, 05.03.2019).

En présence de cas complexes, les services spécialisés procèdent à de plus amples vérifications et impliquent d'autres professionnels travaillant avec le jeune concerné, ainsi que ses personnes de référence. Ils cherchent aussi des informations supplémentaires. Cela permet ensuite une analyse commune des ressources à disposition, avec identification des éléments favorables et défavorables : « Nous prenons contact avec la plate-forme puis mobilisons les personnes de référence et les ressources entourant le jeune. Nous essayons d'apaiser la situation, offrons du soutien et de l'écoute et employons une approche centrée sur les ressources pour donner aux parents, aux personnes de référence ou aux enseignants des outils qu'ils n'auraient pas autrement. Ainsi, nous traitons la problématique ensemble et les personnes concernées ne restent pas seules. Par la suite, nous restons à disposition en cas de besoin. Après quelques semaines ou quelques mois, selon les cas, nous rappelons de nouveau les personnes concernées pour faire le point » (Prév10, 29.01.2019).

Un tel monitoring soutient les personnes de référence impliquées dans l'intervention en leur montrant qu'elles peuvent toujours demander de l'aide. En effet, ce sont elles qui, la plupart du temps, mettent en œuvre les stratégies élaborées en commun et qui, par ex., restent en contact avec le jeune concerné

en maintenant avec lui un dialogue sur des thèmes moins conflictuels, ou qui l'aident à s'ouvrir à de nouvelles perspectives.

Si nécessaire, la police (brigade des mineurs, service de protection contre la violence) est aussi impliquée « sur une base de confiance mutuelle. Cela reste protégé. Même si nous devons effectuer une dénonciation, nous en parlons ensemble. Nous avons aussi de bons contacts avec le SRC. De leur côté, ils donnent notre adresse aux personnes touchées s'ils sont confrontés à des cas qui n'impliquent aucune question sécuritaire » (Prév3, 24.01.2019). Ainsi, la plupart des services spécialisés évoquent une collaboration constructive avec la police, servie par une bonne base de travail interdisciplinaire.

Lorsque ce sont des professionnels qui sollicitent un service spécialisé, cela débouche le plus souvent sur une consultation de deuxième niveau, sans contact direct entre le service et le jeune concerné. La consultation tourne alors la plupart du temps autour de la relation pédagogique et de la perception d'un changement, d'un potentiel de crise, d'appels à l'aide ou de signaux que les professionnels ne parviennent pas à interpréter convenablement faute de connaissances de fond suffisantes. Parallèlement à cela, on observe souvent aussi, en pareilles situations, que les jeunes concernés n'ont pas été assez acceptés ni intégrés et peuvent dès lors adopter des positions radicales pour avoir vécu des situations d'exclusion et de discrimination, souhaitant provoquer les personnes qui les encadrent. Les consultations offertes par les services spécialisés permettent d'analyser les causes et les facteurs d'une radicalisation et peuvent aider à trouver des solutions pour désamorcer la situation.

En raison de leur fonction charnière interdisciplinaire, les services spécialisés jouent un rôle important dans le tri des cas et la collaboration avec les institutions partenaires les plus diverses. Ils deviennent ainsi des piliers du traitement de la problématique de la radicalisation puisque ce sont vers eux que différentes démarches convergent (groupe de coordination, tables rondes, coopérations bilatérales). En outre, leur expertise est appréciée et mise à profit dans des activités de prévention élargies, comme le travail de relations publiques (conférences, travail de presse, formations continues, etc.). En présence d'une thématique aussi complexe que celle de la radicalisation, qui demande de prendre en compte des aspects aussi bien psychologiques que pédagogiques, sociologiques, politiques, juridiques, médiatiques et culturels, une approche plurisectorielle semble constituer la seule réponse adéquate, les interlocuteurs appropriés étant impliqués dans chaque situation.

Quelques directeurs de services spécialisés nous ont aussi relaté que la police leur avait demandé, du fait de leur expertise, de proposer des questions pour l'audition ou le procès de personnes à risques. Inversement, les services spécialisés confient des cas à la police lorsque le stade de la radicalisation est si avancé que les questions sécuritaires sont au premier plan.

« À une occasion, nous avons cru identifier une situation de ce type et avons confié le cas à la police, qui a ensuite levé l'alerte. Les échanges au sein du groupe spécialisé sont profitables. Nous nous connaissons tous et avons la même sensibilité. Dans ce groupe, nous déterminons qui s'occupe déjà du cas et, si personne ne peut le prendre en charge, nous le transmettons au service de protection contre la violence » (Prév3, 24.01.2019).

À Genève, le Département cantonal de la sécurité a mandaté la FASe, notamment impliquée dans le dispositif « Gardez le lien », pour l'accompagnement sociopédagogique d'un jeune radicalisé rentré du djihad. Le suivi du jeune homme a été confié à un travailleur social de la FASe, qui le soutient dans sa réinsertion et tente, par ex., de dissiper les réserves que peuvent avoir les employeurs sur le plan sécuritaire, agissant ainsi comme un garant. Ce travailleur social a pu nouer de bons contacts avec les parents et construire une relation solide avec le jeune, lequel le sollicite et lui demande conseil lorsqu'il a des décisions à prendre. Le travailleur social et le Département de la sécurité nourrissent les mêmes objectifs et demeurent en contact régulier. Cet accompagnement constitue un travail de pionnier qui pourrait se révéler important pour des cas futurs (Prév12, 30.11.2018).

5.2.6 Vignettes d'étude de cas

Tous les services spécialisés nous ont fourni des descriptions de cas (n = 89), que nous avons compilées de façon anonyme sous forme de vignettes d'étude de cas. Celles-ci offrent un aperçu intéressant des demandes reçues. Les services spécialisés tâchent de recueillir les préoccupations des personnes qui les sollicitent, avant de leur suggérer des questions et des tâches permettant une compréhension plus fine des tenants et des aboutissants, pour que ces personnes puissent ensuite évaluer la situation avec un expert.

Une travailleuse sociale se manifeste au sujet d'un jeune (18 ans) originaire de Bosnie car celui-ci exprime des opinions de plus en plus radicales. Il n'a pas reçu d'éducation religieuse mais est tombé sur des contenus radicaux via YouTube et trouve que son père s'est détourné du droit chemin. Il a un cousin qu'il pourrait intéresser à des thématiques religieuses. Au fil du temps, les deux jeunes deviennent très religieux et leur relation avec leur père et oncle respectifs se dégrade. Les deux jeunes ont le sentiment qu'on veut les changer, ce qu'eux ne souhaitent pas. Ils entendent pouvoir concilier leurs pratiques religieuses (prière, etc.) avec leur quotidien en Suisse.

La mère d'une femme mariée à un Égyptien dont elle a deux enfants s'adresse au service spécialisé. La famille de sa fille envisage d'émigrer en Syrie. Le mari est un musulman pratiquant et se rend souvent à la mosquée avec son fils aîné.

Une enseignante de l'école secondaire sollicite le service spécialisé au sujet d'un élève aux racines algériennes qui présente un comportement suspect depuis son retour de vacances en France, où il a fréquenté un centre islamique. Il a aussi regardé des vidéos djihadistes sur YouTube.

Une direction d'école se manifeste au sujet d'un jeune (14 ans) qui a posté une photo de lui avec une arme en joue sur les réseaux sociaux. La police procède à un contrôle au domicile. Suite à cela, le jeune ne se rend plus à l'école durant plusieurs jours et demeure absent de chez lui durant cette même période. Ses parents sont très inquiets.

Une enseignante d'allemand s'adresse au service spécialisé au sujet d'un jeune adulte originaire d'Irak, bien que celui-ci affirme ne pas être croyant. Il habite dans une grande communauté résidentielle où d'autres musulmans le pousseraient à mener une vie pieuse. L'enseignante constate des changements dans son apparence et dans ses déclarations, qui se font provocantes.

Un médiateur scolaire se manifeste au sujet d'une adolescente (13 ans) qui s'intéresse au Coran et veut porter le voile. À l'école, elle écrit dans une rédaction qu'elle ne sait pas si elle va réussir son année et que, pour cette raison, elle souhaiterait partir avec une arme rejoindre le conflit syrien. Les parents semblent se donner beaucoup de peine mais sont dépassés par la situation.

Une direction d'école sollicite le service spécialisé au sujet d'un adolescent (15 ans) qui déclare à l'école vouloir rejoindre l'armée et tuer tout le monde puisque des membres de sa famille ont aussi été tués. Avec ses mains, il fait mine de tirer sur d'autres élèves et sur des enseignants et refuse de

participer au cours sur les religions. L'adolescent se distingue aussi par une attitude provocante et des difficultés de concentration. Ses parents se distancient de son comportement.

Un coach du travail suit un client originaire d'Irak qui présente une déficience psychique. Sur Facebook, ce client s'est vu vanter les mérites du djihad par un collègue libyen. Même si le client prend de la distance par rapport à cela, le coach a peur qu'en raison de son instabilité psychique, il ne se laisse entraîner et ne parvienne pas à prendre suffisamment de recul, quand bien même il se garde de l'extrémisme lors des entretiens de coaching.

Nous allons maintenant nous attarder sur une vignette un peu plus détaillée, qui présente l'intervention mise en place par l'un des services spécialisés dans l'extrémisme.

Une mère sollicite le service spécialisé parce qu'elle est inquiète pour son fils, autrefois catholique pratiquant, suite à la conversion de ce dernier à l'islam. Elle craint des influences négatives de l'extérieur mais connaît à peine le cercle d'amis de son fils et ne sait pas non plus si celui-ci fréquente une mosquée. Par ailleurs, l'adolescent a renoncé à poursuivre sa formation professionnelle pour embrasser une carrière sportive, ce qui inquiète encore plus sa mère. Comme elle est elle-même catholique pratiquante, elle trouve très difficile de s'entretenir avec son fils de questions religieuses. Durant la consultation, on essaie de lui montrer comment améliorer le dialogue avec son fils sur ces questions pour qu'elle puisse mieux comprendre sa nouvelle façon de vivre. Dans un deuxième temps, une rencontre est organisée à la mosquée entre le fils, sa mère, la directrice du service spécialisé et un médiateur musulman. Le but de cet entretien est que chacun puisse exprimer ouvertement ses attentes et ses craintes, et poser toutes les questions qu'il souhaite. Suite à cela, la mère demeure mécontente de la conversion de son fils, mais ses craintes de le voir se radicaliser s'apaisent.

Cette sélection de vignettes d'étude de cas montre que les situations de départ, propres aux personnes concernées, sont toujours très spécifiques et appellent des vérifications approfondies pour découvrir ce qui se cache derrière les symptômes. L'ensemble des vignettes recueillies seront mises à la disposition de tous les services spécialisés aux fins de la formation continue des collaborateurs à l'interne. Du fait de la singularité de chaque situation, seul un apprentissage basé sur l'étude de cas permet d'utiliser profitablement les résultats obtenus pour développer la capacité d'évaluation et le répertoire d'interventions des collaborateurs professionnels des services spécialisés.

5.2.7 Conclusion

Les services spécialisés dans l'extrémisme aident surtout des professionnels de l'administration publique mais peuvent aussi soutenir des particuliers. Il s'agira alors avant tout de membres de l'entourage familial et social confrontés à des situations qu'ils associent à une radicalisation djihadiste, à une idéologisation, à des tendances violentes ou à un possible départ et qui provoquent donc en eux des inquiétudes, des craintes ou le sentiment d'être dépassés. Les éléments qui suscitent de l'incompréhension et des craintes chez les personnes de référence sont en particulier : un changement soudain de l'adolescent ou du jeune adulte, une religiosité revendicatrice, une prise de distance par rapport à l'entourage habituel, des déclarations radicales et des comportements jugés « irrationnels » par l'entourage (voir aussi à ce sujet Eser Davolio 2017). Dans ces situations, le service spécialisé constitue un premier interlocuteur facile d'accès qui pourra clarifier les phénomènes signalés, fournir des conseils, réaliser un travail de médiation et de réseautage et enfin suivre le cas et le confier à la police si des questions sécuritaires sont en jeu. On constate que, le plus souvent, ce sont des crises personnelles ou des

conversions qui ont généré les situations inquiétantes. Les personnes qui les ont signalées se voient alors rassurées et obtiennent des conseils qui peuvent contribuer à désamorcer ces situations. Ainsi, les services spécialisés dans l'extrémisme répondent à un besoin existant dans les villes et les cantons et assument une fonction charnière importante par le tri qu'ils opèrent et par leur collaboration avec d'autres services spécialisés. Une minorité de cas s'avèrent relever d'une radicalisation sérieuse et, partant, nécessitent d'être confiés à la police. Pour des raisons de protection des données, les services spécialisés ne sont ensuite informés ni de la nature exacte ni de l'issue de ces situations, alors que ces informations pourraient les aider à apprendre à mieux évaluer les cas. Il faudrait donc examiner la possibilité d'instaurer un échange entre les autorités de sécurité et les services spécialisés sous forme anonymisée (modification des données permettant d'identifier le cas) pour améliorer le travail de prévention.

Outre leur activité de traitement et de suivi des cas, les services spécialisés contribuent de façon importante à chasser les idées reçues et à transmettre des connaissances sur l'extrémisme et la violence (travail de relations publiques, conférences, réponse à des questions parlementaires, etc.), ce qui en fait des acteurs majeurs de la sensibilisation. Ces compétences pourraient être utilisées dans un travail de prévention élargi (par ex. dans les écoles, lors de soirées de parents ou dans les activités de jeunesse) et avoir ainsi un impact encore plus large.

5.3 Services de type « Brückenbauer »

5.3.1 Approche méthodologique

Pour cette étude, sept interviews (cinq orales et deux écrites) ont été menées avec les services de type « Brückenbauer » des cantons de Zurich, de Berne et de Fribourg et des villes de Zurich et de Winterthour. En outre, un contact téléphonique a été pris avec le nouveau service du canton de Schwyz, mais celui-ci n'a pas encore d'expérience. Les nouveaux services spécialisés de Lugano et de Baden – opérant également selon le modèle « Brückenbauer » en milieu urbain – et le service bâlois de coordination pour les questions religieuses (BS) n'ont pas été inclus dans cette étude. Les notes prises lors des entretiens ont été soumises à une évaluation analytique de leur contenu. Le texte ci-dessous et les citations ont été présentés aux personnes concernées pour vérification. Les entretiens ont porté sur les ressources humaines, l'appartenance à un réseau, les secteurs d'activité et les stratégies de prévention des services spécialisés, ainsi que sur l'efficacité de ces dernières.

5.3.2 Organisation structurelle et ressources des services de type « Brückenbauer »

Ces dernières années, plusieurs services de police cantonaux et municipaux ont mis sur pied des services spécialisés en matière de police de proximité appelés « polizeiliche Brückenbauer », qui se consacrent au développement d'un réseau et à l'instaurer d'un échange et de bonnes relations avec des communautés de migrants, des acteurs du domaine de l'asile et des communautés religieuses. Au-delà de l'entretien de contacts, l'objectif est d'instaurer une confiance mutuelle et de pouvoir aborder des questions sur le thème de l'intégration (valeurs fondamentales, violence, etc.) ainsi que des préoccupations d'ordre sécuritaire, et en particulier l'extrémisme – bien que la prévention de l'extrémisme constitue uniquement une partie des activités de ces services.

Pour pouvoir établir une vue d'ensemble, nous avons demandé de quelles ressources humaines (équivalents plein temps) disposaient les différents services (ci-dessous par ordre décroissant) :

Ville / canton	Taux d'occupation cumulé	Composition de l'équipe
Canton de Zurich	380 % (100 % pour la direction + 14 postes à 20 % par région)	Tandems, parfois mixtes h+f
Ville de Winterthour	150 %	Tandem mixte h+f
Ville de Zurich	100 %	Poste unique (h)
Canton de Berne	80 % (50 % pour la direction + postes à 5-10 % dans 4 régions)	Poste de direction (f) + postes régionaux (h/f)
Canton de Fribourg	70 % (depuis avril 2018, contre seulement 50 % auparavant)	Poste unique (h)

Tableau 4 : aperçu des équivalents plein temps et de la composition des équipes des services de type « Brückenbauer » (hors nouveaux postes des cantons de SZ et TI et de la ville de Baden).

Quelques-uns des collaborateurs de ces services ont souligné l'importance du travail d'équipe pour avoir des échanges profitables au sein des tandems et pouvoir parler ensemble des situations rencontrées. Plusieurs personnes ont également exprimé le désir que les équipes comprennent des hommes et des femmes, la présence de policières étant perçue comme un facteur réduisant la distance.

« Nous percevons notre travail comme de la police de proximité interculturelle. Nous nous considérons donc comme des moteurs de ce processus, afin qu'un contact se crée avec la police. Nous ne voulons pas que les personnes clés établissent un lien personnel avec nous, mais souhaitons établir une relation avec la police au niveau structurel » (Brü4, 21.11.2018)

5.3.3 Collaborations et réseautage

Les services de type « Brückenbauer » entretiennent tous un large réseau de partenaires d'échange et de coopération dans les domaines suivants :

- asile (SEM/AOZ/ORS/EPER/OSEO/ECAP/Caritas/office cantonal de la population et des migrations, service des migrations) ;
- sécurité (service de protection de l'État, service de protection contre la violence, département de la sécurité, justice et exécution des peines, commission cantonale de la prévention et de la sécurité) ;
- social (office des mineurs, service des affaires sociales, prestataires d'activités pour la jeunesse, curateurs, APEA, service spécialisé en matière d'extrémisme) ;
- intégration (bureau de l'intégration cantonal/communal, service de prévention du racisme, service de prévention des mariages forcés, service de prévention de la violence domestique, Églises et forums d'échange interreligieux) ;
- justice (Ministère public des mineurs, Ministère public).

À cela s'ajoutent d'autres interlocuteurs tels le Service de l'économie et de l'emploi du canton de Zurich (AWA) pour garantir la sécurité juridique en matière d'octroi d'autorisation de travail aux imams, et des ONG et projets de prévention régionaux comme « ggfon » pour le canton de Berne ou « TikK/NCBI » pour le canton de Zurich. Des liens importants existent aussi avec des associations faitières musulmanes, avec lesquelles les services de type « Brückenbauer » entretiennent des contacts réguliers et qui les sollicitent par rapport à des manifestations, des jours de fête, etc. Des échanges avec les associations de mosquées, mais aussi avec d'autres communautés religieuses et associations de migrants,

sont entretenus une à trois fois par année en moyenne, voire plus souvent lorsque des incidents le requièrent.

En ce qui concerne l'extrémisme, trois des services interrogés cultivent des échanges étroits, par ex. au sein d'un groupe de coordination, avec les services spécialisés dans l'extrémisme et le bureau de l'intégration, par exemple pour parler des visites de mosquées. Cet échange d'informations, décrit comme très important, permet une action coordonnée. En outre, les services de type « Brückenbauer » cantonaux et communaux communiquent entre eux sur la répartition des tâches et les développements actuels, et un organe national les réunit pour des rencontres d'échange semestrielles, sous la direction des polices cantonales bernoise et zurichoise.

5.3.4 Secteurs d'activité

Par des contacts et des échanges réguliers, les services de type « Brückenbauer » essaient de développer un lien de confiance, notamment avec les organisations musulmanes. Certains arrêtent des thèmes de discussion précis comme la famille ou la place de la femme, tandis que d'autres abordent différents thèmes lors des rencontres, selon la situation.

« On y accorde une grande importance mais ce n'est pas tout : nous ne sommes pas un service spécialisé dans l'extrémisme, mais nous avons une influence sur la prévention de ce phénomène » (Brü4, 21.11.2018).

Tandis que certains services ont pour principales activités les visites de mosquées et la lutte contre l'extrémisme islamiste, d'autres se concentrent avant tout sur le domaine de l'asile et sur des séances d'information pendant les cours d'allemand pour présenter la police et les contacts qu'entretient celle-ci avec des associations de migrants. Selon les services, d'autres secteurs d'activité s'ajoutent à la liste. Ainsi, quelques-uns proposent des consultations auprès d'institutions (écoles, prestataires d'activités de jeunesse), des parents, par ex. dans le contexte de conversions de jeunes, en concertation avec le service spécialisé compétent en matière d'extrémisme. À cela s'ajoutent encore des tâches liées à des activités de formation, comme la conception et la réalisation de brochures et de matériel d'information utilisés principalement pour la formation dans le domaine de l'asile et d'un autre type de brochures et de matériel, utilisé celui-ci dans la formation et le perfectionnement des policiers en matière de compétences interculturelles.

La plupart du temps, les services ont plus de contact avec les comités des associations de mosquées qu'avec les imams, qui ne restent parfois pas longtemps en poste et ne parlent généralement pas très bien la langue de leur région d'accueil. L'implication des services de type « Brückenbauer » pour défendre les intérêts des associations de mosquées diffère d'un service à l'autre. Toutefois, le fait de jouer un rôle de médiateur semble utile pour créer un lien de confiance.

« On me sollicite aussi dans d'autres domaines, comme en ce moment dans le cadre d'une demande de permis de construire pour une mosquée. En pareil cas, je redirige les personnes au bon endroit et, si je peux apporter une contribution, je m'investis moi aussi, car cela contribue à établir la confiance » (Brü1, 18.12.2018).

La situation des mosquées dans leur quartier constitue aussi un sujet de discussion central. Plus d'une fois, de petits conflits de voisinage ont éclaté aux alentours de mosquées, par ex. à cause de voitures mal stationnées. Dans de telles situations, les services de type « Brückenbauer » agissent en médiateurs dans l'optique d'une police de proximité et peuvent alors jouer un rôle important. Ainsi, ces services deviennent des plaques tournantes – en particulier entre les associations et la police – en ce sens qu'ils reçoivent et retransmettent de nombreuses informations.

« Nous faisons aussi un travail explicatif (par ex. en ce qui concerne l'action « Lies ! »), nous avons des contacts, entretenons des relations et faisons de la prévention comportementale, en cela que nous

fournissons les connaissances nécessaires aux personnes concernées pour qu'elles puissent mieux gérer leur responsabilité et demander conseil au besoin – y compris sous forme anonyme, si quelqu'un se radicalise ou s'affiche avec des armes » (Brü4, 21.11.2018).

5.3.5 Stratégies de prévention

À la faveur du lien de confiance tissé et des échanges constants, des thématiques exigeantes telles que la violence domestique, la Constitution fédérale, le respect de l'ordre juridique suisse, l'équité de traitement ou la violence dans l'espace public, qui sont liées au travail de la police ou le dépassent, sont aussi amenées devant les associations des mosquées et les imams. De tels entretiens sont souvent couplés à des conseils en sécurité dans l'intérêt des associations des mosquées, comme lorsque des experts internes à la police interviennent pour parler de protection contre les infractions, etc. En contrepartie, les services de type « Brückenbauer » encouragent une prise de responsabilité concernant les incidents internes aux mosquées (par ex. dans des « arrière-salles ») et peuvent ainsi promouvoir mais aussi exiger la prévention de la radicalisation (voir aussi à ce sujet Müller et al. 2018 ainsi qu'Ulger et Çelik 2018). En outre, ces services servent d'interlocuteurs en cas d'interventions policières (fouilles, arrestations, etc.) et deviennent ainsi des plaques tournantes de l'information afin que la procédure policière puisse être comprise.

« J'ai eu le cas de l'association d'une mosquée où une action policière d'envergure a été menée. Ils m'ont téléphoné de suite. Maintenant, mes collègues de la police m'avertissent aussi en amont car je me trouve dans une drôle de posture si je ne suis au courant de rien. Je remplis ainsi une fonction charnière et, dans ce cas précis, j'ai pu discuter après coup de l'incident avec le comité de la mosquée » (Brü2, 21.09.2018).

En pareil contexte, les services de type « Brückenbauer » peuvent proposer un échange et des éclaircissements immédiats sur les causes ainsi que les tenants et aboutissants d'une perquisition, établissant ainsi un lien direct avec la police. Dans la ville de Zurich, ce contact direct prend la forme non seulement de contacts personnels, mais aussi d'un profil Facebook (un profil par communauté religieuse) avec un groupe privé dans le cadre de « NETPOL » (projet pilote de la police municipale de Zurich), qui permet d'échanger sur les événements actuels touchant les institutions religieuses, comme l'apparition de graffitis.

Le fait de se démarquer de la fonction répressive de la police est important pour tous les services de type « Brückenbauer », même si cette démarcation est plus ou moins prononcée selon les cas. Toutefois, le lien de confiance établi semble porter des fruits même en cas d'actions répressives, comme lorsque des responsables ouvrent spontanément des locaux en cas de perquisition et qu'une discussion permet ensuite de revenir sur la situation. Inversement, les formations dans le domaine de l'asile visent avant tout à faire tomber le sentiment d'insécurité, les préjugés et la méfiance des requérants d'asile envers la police, ainsi qu'à informer ces personnes de leurs droits et de leurs devoirs.

« Nous faisons surtout un travail de fourmi. Il peut nous arriver de rester une demi-journée dans une classe. C'est un grand investissement mais cela aide à dissiper les craintes. Nous donnons des conseils et appelons à un respect mutuel » (Brü1, 18.12.2018).

Les services de type « Brückenbauer » ne forment pas uniquement les requérants d'asile, mais aussi les personnes qui les encadrent. Dans certains cantons, ils organisent aussi des formations continues internes à la police sur des thématiques migratoires et religieuses et/ou élaborent des modules d'e-learning. Les collaborateurs de ces services doivent aussi signaler les évolutions de situation ayant des implications sécuritaires, pour une meilleure évaluation des comportements problématiques d'individus ou de groupes.

« Dans l'exercice de ses fonctions, tout fonctionnaire de la police de proximité, mais aussi tout autre fonctionnaire de la police cantonale, peut recevoir des informations touchant à la radicalisation. Toutes

ces informations sont recueillies, analysées et exploitées chez nous, de façon centralisée. C'est aussi là que certaines questions sécuritaires sont posées, comme celles liées à des manifestations problématiques » (Brü5, 26.02.2019).

Dans certains cas, ce travail a débouché sur la fermeture de mosquées posant problème ou sur l'adoption d'une approche claire à l'égard de l'action « Lies! ».

5.3.6 Efficacité des stratégies de prévention adoptées

Toutes les personnes interrogées ont trouvé difficile de déterminer l'efficacité préventive des mesures appliquées car les effets directs ne sont pas flagrants. Toutes confirment cependant que le lien de confiance ne cesse de se renforcer au fil des contacts et devient donc de plus en plus solide. Ce qui semble important en matière d'extrémisme et de violence, c'est un dépistage précoce.

« Les mosquées sont des lieux ouverts. Leurs responsables comprennent maintenant qu'il faut des personnes en charge de l'ordre (avec des tâches de contrôle, n.d.r.) pour garder une vue d'ensemble de ce qu'il se passe dans les locaux, mais aussi pour gérer le trafic autour de la mosquée et du voisinage. Un contrôle est nécessaire, car ce qu'il se passe à l'intérieur est souvent peu clair » (Brü2, 21.09.2018).

Un autre effet manifeste est la réduction des craintes et de la distance. Toutefois, les associations auraient tendance à solliciter les services de type « Brückenbauer » uniquement lorsqu'elles sont sous pression et ne parviennent pas à s'en sortir sans aide (Brü1, 18.12.2018).

« L'efficacité est toujours difficile à estimer. Je ne m'avancerais pas sur ce point. Il s'agit en premier lieu de prévention comportementale au travers de la connaissance de ce qui est légal notamment. Ces notions-là sont à coup sûr plus présentes. Parmi les impacts importants, il y a certainement aussi le fait que les personnes s'adressent plus tôt à nous – pas forcément avec une grande confiance, mais le seuil de contact s'est abaissé. Nous ne pouvons cependant pas changer les opinions, ni agir sur des discours religieux. Et nous n'avons pas non plus un rôle d'avocats » (Brü4, 21.11.2018).

En outre, la prise de contact et la création d'un lien de confiance a aussi une influence positive sur l'attitude du groupe cible envers la police en général.

« Par ce travail de proximité, on peut présenter la police sous un jour différent, ce qui donne une autre image de celle-ci au groupe cible et a des répercussions sur l'ensemble du travail de police, ainsi qu'au sein de la police elle-même » (Brü1, 18.12.2018).

Cependant, la confiance peut très rapidement être dégradée lorsque des interventions policières répressives attisent la méfiance et le rejet. Bien entendu, les services de type « Brückenbauer » ne peuvent pas annoncer les descentes policières, mais ils peuvent éventuellement en parler auparavant avec les forces d'intervention et tirer ensuite les questions en suspens au clair avec les associations des mosquées, ce qui peut contribuer à calmer la situation.

« La confiance est une affaire très délicate. Une lourde intervention policière peut faire beaucoup de dégâts. Il est donc important que je sois au courant. Dans la police, il est toujours difficile de bien délimiter la répression et l'instauration d'un climat de confiance » (Brü2, 21.09.2018).

Pour cette raison, la façon de communiquer et de procéder en cas de perquisition dans une mosquée est très importante, et les contacts personnels peuvent être fort utiles. Les personnes interrogées rapportent que, si les préoccupations de la police sont comprises et la façon de procéder est correcte, les responsables des mosquées en ouvrent spontanément les locaux et aucun ressentiment ne subsiste.

Même pour le traitement de cas impliquant des adultes et des jeunes dans le domaine de la protection contre la violence, les connaissances des services de type « Brückenbauer » sont utiles, notamment dans les prises de contact proactives avec les personnes surveillées. Les relations avec des personnes

clés au sein des communautés musulmanes permettent de mieux évaluer les situations et de mieux y réagir.

5.3.7 Conclusion

Les stratégies de prévention mises en place dans les différents cantons et villes reposent majoritairement sur une conception commune de la police de proximité qui est axée sur les échanges et l'instauration d'un climat de confiance, une consultation facile d'accès ainsi qu'une collaboration interdisciplinaire et interinstitutionnelle, et qui affiche une délimitation claire par rapport aux fonctions répressives des acteurs de la sécurité.

Du fait que les ressources humaines sont le plus souvent limitées, on peut se demander s'il faut donner la priorité au travail d'information dans le domaine de l'asile ou à l'entretien de relations avec les associations de mosquées, ou encore s'il est possible de s'investir avec la même intensité sur ces deux plans. Du point de vue de la prévention de l'extrémisme, il serait souhaitable de donner la priorité à l'entretien de relations avec les associations de mosquées. En effet, en matière d'asile, il est principalement question de prévention universelle et, la plupart du temps, seules des connaissances de base peuvent être transmises en raison de la difficulté à se faire comprendre. En revanche, le travail avec les associations de mosquées permet d'instaurer un niveau de confiance qui constitue un prérequis important pour aborder des thèmes délicats liés à l'extrémisme et permet des efforts de prévention supportés par l'ensemble des acteurs dans une relation de partenariat. Sur ce point, par l'entretien de relations qu'elle implique, l'approche préventive du modèle « Brückenbauer » va même au-delà de la protection de l'État, apportant ainsi une plus-value.

En ce qui concerne le mode de travail des services de type « Brückenbauer », le développement de relations et d'un rapport de confiance avec les associations de mosquées permet des concessions mutuelles si l'une ou l'autre partie assume un rôle de soutien selon la situation, par ex. en cas de conflits de voisinage ou de préoccupations sécuritaires. En outre, ces services constituent un lien important dans les échanges avec d'autres instances de prévention. Une étude d'impact comparative des cantons qui disposent d'un service de type « Brückenbauer » et de ceux qui n'en disposent pas permettrait de mieux identifier les effets du travail préventif d'un tel service.

6 Feed-back des discussions de groupe

Les deux discussions de groupe organisées au début et vers la fin du projet (06.07.2018 puis 28.02.2019) ont permis des suggestions et une discussion critique sur la façon de procéder, ainsi qu'une validation des résultats restitués dans le rapport final. Ces discussions ont réuni des experts du Ministère public de la Confédération, de l'Office fédéral de la police, du Service de renseignement de la Confédération, du Réseau national de sécurité, de la section Sécurité internationale du DFAE, du Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales, du Center for Security Studies de l'EPFZ, de l'Institut für Delinquenz und Kriminalprävention du département Soziale Arbeit de la ZHAW, de l'Institut de théologie pratique de l'Université de Berne, des services spécialisés dans l'extrémisme des villes de Berne, de Bâle et de Winterthour ainsi que du canton de Genève, et enfin de la police cantonale zurichoise et de son service de type « Brückenbauer ».

7 Conclusion et enseignements

Arrière-plan de la radicalisation : l'évaluation des données fournies par le SRC fournit un tableau nuancé des personnes engagées dans un processus de radicalisation djihadiste en Suisse. La comparaison avec des études correspondantes réalisées dans des pays voisins (Allemagne, France et Italie) permet de déceler quelques concordances, comme le fait que la radicalisation djihadiste touche majoritairement des hommes de 18 à 35 ans, des immigrés de deuxième génération et des personnes vivant en zone urbaine et ayant généralement un faible niveau d'éducation et d'intégration sur le marché du travail. En Suisse comme dans les autres pays européens, les convertis sont surreprésentés parmi les personnes engagées dans un processus de radicalisation djihadiste, dont ils représentent le cinquième environ. De plus, comme en France et en Allemagne, il semble que la consommation de contenus djihadistes sur Internet favorise fortement la radicalisation, mais n'est que très rarement un facteur suffisant. Ce sont bien plus des dynamiques de groupe et des contacts dans le monde réel avec des personnes partageant les mêmes opinions qui jouent un rôle déterminant, en Suisse comme ailleurs.

Radicalisation en détention : les détenus engagés dans un processus de radicalisation djihadiste exposent les établissements de détention à un certain nombre de défis en matière de placement, d'exécution des peines et de monitoring institutionnel et individuel. En la matière, les établissements d'exécution des peines doivent absolument développer des concepts pour une gestion consciente des risques en présence. Il s'agit donc d'impliquer et de former de façon ciblée le personnel spécialisé médical et psychologique, les travailleurs sociaux, les aumôniers, le personnel pénitentiaire et les assistants de probation afin qu'ils disposent de suffisamment de connaissances de fond et de compétences d'action pour traiter les personnes radicalisées avec vigilance et professionnalisme. Le manque (relatif) de mesures de resocialisation dans la détention avant jugement (en particulier lorsque celle-ci est longue) constitue un risque parfois sous-estimé par les autorités d'exécution des peines dans les pronostics portant sur l'après-libération. Les établissements d'exécution des peines qui collaborent avec des imams ou des aumôniers musulmans reconnus pour leur professionnalisme et leurs compétences théologiques considèrent que l'implication de ceux-ci est importante. Pour cette raison, il est conseillé de prendre ces expériences encore davantage en compte dans les réflexions institutionnelles sur la prévention et le désengagement.

Prévention et intervention : dans le domaine de la prévention, des services spécialisés dans l'extrémisme et des services de type « Brückenbauer » ont été développés depuis 2015, en particulier dans des villes et des cantons qui étaient ou sont davantage touchés par la radicalisation djihadiste. Si leurs ressources en personnel, leur rattachement institutionnel, leurs tâches et leur façon de procéder diffèrent, on peut discerner des stratégies d'intervention communes et des formes de collaboration interdisciplinaires. Au vu des grandes disparités observées, il serait tout naturel de développer des exigences minimales en matière de ressources à disposition, de fréquence des contacts et de coopération interinstitutionnelle pour qu'un travail de prévention efficace puisse être mené. D'un autre côté, face aux différences de « densité » des cas et à toutes les variations de cas observées (fréquence de différents phénomènes, caractère unique de chaque cas, etc.), l'échange d'expériences entre les services spécialisés est fondamental pour que ceux-ci puissent constamment élargir et affiner leurs compétences d'évaluation et leur répertoire d'interventions.

Pour terminer, il ressort que, par rapport à l'étude de 2015 d'Eser Davolio et al., tant la connaissance de l'arrière-plan de la radicalisation djihadiste que les stratégies de prévention et d'intervention se sont différenciées et qu'il peut en résulter une meilleure coordination entre dépistage précoce, travail d'information, diagnostic et conseil, etc., pour autant que les ressources et les services spécialisés correspondants existent dans les différents cantons. Étant donné que les services spécialisés adoptent plutôt une prévention généraliste de la violence et de l'extrémisme, ces offres dépendent moins des formes d'extrémisme observées aujourd'hui, qui évoluent, ce qui garantit – si on pense à plus long terme – un

investissement dans une optimisation de la prévention et de l'intervention.

8 Recommandations

Recommandations concernant les contextes propices à la radicalisation :

1. Les caractéristiques marquantes de la radicalisation djihadiste pointent dans la direction d'une anti-intégration ou d'une distanciation de la société, dont un dépistage suffisamment précoce pourrait augmenter les chances en matière de prévention et d'intervention.
2. Une approche multi-perspectives devrait être adoptée pour la réintégration des personnes radicalisées, qui commencerait par combler différents besoins et manques (carences scolaires, professionnelles et économiques, délinquance).
3. Des mesures de protection ciblées sont nécessaires pour préserver les personnes vulnérables de la propagande et du recrutement par des pairs et des recruteurs. Ces derniers pourraient en effet les entraîner dans la spirale de la radicalisation en exploitant leurs carences et besoins et en les convainquant à l'aide d'arguments religieux – les connaissances théologiques des personnes visées (en particulier des convertis) étant le plus souvent limitées.

Recommandations pour les enjeux en détention:

1. La communication entre les différentes instances impliquées (MPC, SRC, fedpol, SEM, autorité cantonale de détention) est capitale. Chaque partenaire devrait avoir les informations pertinentes à son domaine professionnel pour assurer une prise en charge efficace (par ex. des informations sur le profil psychologique).
2. La création de centres pénitentiaires spécialisés dans le placement, la gestion et le monitoring de ce type de détenus autour des principaux bassins de populations concernés par la radicalisation pourrait être une piste. Expertises et expériences pourraient ainsi être optimisées à partir de 2 ou 3 pôles de compétences en Suisse.
3. Les concepts de désengagement / réintégration en prison doivent tenir compte de la réalité des établissements. Leurs natures diffèrent en fonction des types de peines, de populations, de l'actualité ou du climat général de la prison elle-même. Si des lignes directrices peuvent être un outil comparatif utile, une place à l'expertise interne des établissements doit leur être laissée. Par ailleurs, une optimisation du suivi probatoire et thérapeutique de ce type d'ex-détenus est également souhaitable.
4. Pour les prévenus identifiés comme radicalisés dès leur entrée, des mesures de resocialisation visant à un désengagement devaient être implémentées dans les meilleurs délais. En effet, la détention avant jugement pouvant parfois excéder la durée totale de la peine, une anticipation de la mise en place d'un suivi est souhaitable.
5. Les aumôniers musulmans et imams jouent un rôle préventif important. Par ailleurs, leurs savoirs et compétences peuvent aussi servir les intérêts du personnel carcéral, notamment pour les questions en lien avec la pratique religieuse, mais aussi des phrases ou slogan en arabe trouvées en cellule ; les lectures de certains ouvrages et auteurs ; la pertinence des traductions des Coran, etc. Toutefois, il est important que ceux-ci puissent se former d'une part aux approches de l'aumônerie, mais aussi aux enjeux de la détention.

Prévention et intervention :

- 1) Ces dernières années, les villes et les cantons concernés ont créé des services spécialisés dans l'extrémisme qui couvrent une large gamme de thématiques liées aux extrémismes, ce qui semble pertinent au vu de la perpétuelle mutation des formes d'extrémisme. Il est recommandé de continuer à développer l'offre et/ou de créer des regroupements régionaux afin que des antennes proposant des consultations existent sur tout le territoire.

- 2) La mise en réseau des services spécialisés avec d'autres entités spécialisées (par ex. services de psychologie en milieu scolaire) permet de développer une procédure à l'assise très large tant pour la première évaluation que pour le travail de conseil. Pour qu'une telle collaboration interdisciplinaire soit possible, il faudrait que les services spécialisés en matière d'extrémisme disposent de suffisamment de ressources et d'instruments.
- 3) La palette d'expériences des services spécialisés et leur savoir-faire en matière de traitement spécifique des cas liés à l'extrémisme sont déterminants pour leur compétence, raison pour laquelle il faut intensifier l'échange d'expériences entre eux sous la forme de discussions de cas et d'intervision.
- 4) L'objectif des services de type « Brückenbauer » est d'instaurer un rapport de confiance avec les associations de mosquées dans un but de prévention de l'extrémisme. Pour vérifier si les objectifs sont atteints et évaluer les retombées, il serait utile de comparer les cantons qui disposent d'un service de type « Brückenbauer » et ceux qui n'en disposent pas.
- 5) Dans les services de type « Brückenbauer » qui existent déjà, il convient de donner la priorité au travail de réseautage interculturel avec les associations de mosquées et les associations faitières musulmanes en ce qui concerne le domaine de l'asile.

9 Bibliographie

- Amghar Samir (2011) *Le Salafisme d’Aujourd’hui: Mouvements Sectaires en Occident*. Paris, Michalon.
- Aarten Pauline G. M. (2017) *The Narrative of Victimization and Deradicalization: An Expert View*. *Studies in Conflict and Terrorism*. 41:557-572. DOI: 10.1080/1057610X.2017.1311111
- Allenbach, Brigit, Martin Sökefeld (Hrsg.) (2010) *Muslimen in der Schweiz*. Zürich, Seismo Verlag.
- Barker Eileen (1984) *The Making of a Moonie: Choice or Brainwashing?* Oxford, Blackwell Publishers.
- Baier, Dirk, Curty Gaël, Eser Miryam, Haymoz Sandrine, Kamenowski Maria, Manzoni Patrik, Rether Ayesha, Wegel Melanie (2019). *Evaluation der Pilotprojekte Gegennarrative und alternative Narrative zur Prävention von Radikalisierung im Netz, die zu gewalttätigem Extremismus führt*. Bern, BSV (im Erscheinen).
- Basra Rajan, Neumann Peter (2018) *Crime as Jihad: Developments in the Crime-Terror Nexus in Europe*. *CTC Sentinel* 10/9: 1-6. <https://ctc.usma.edu/crime-as-jihad-developments-in-the-crime-terror-nexus-in-europe/>
- Becci Irene, Bovay Claude, Kuhn André, Knobel Brigitte, Schneuwly Purdie Mallory, Vuille Joëlle (2009) *Enjeux sociologiques de la pluralité religieuse en prison*. Berne, FNS, PNR58 *Collectivités religieuses, État et société*.
- Beckford James A., Joly Danièle, Khosrokhavar Farhad (2005) *Les musulmans en prison en Grande-Bretagne et en France*, Louvain, Presses Universitaires de Louvain.
- Beelmann Andreas (2019) *Grundlagen eines entwicklungsorientierten Modells der Radikalisierung*. Gutachterliche Stellungnahme für den 24. Deutschen Präventionstag am 20. und 21. Mai 2019 in Berlin. http://www.praeventionstag.de/dokumentation/download.cms?id=2792&datei=DPT24_Stellungnahme_Beelmann_web-2792.pdf
- Benslama Fethi, Farhad Khosrokhavar (2017) *Le jihadisme des Femmes*. Paris, Seuil.
- Béraud Céline, de Galembert Claire, Rostaing Corinne (2016) *De la religion en prison*. Enquête sociologique. Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Bolliger Monika, Steinvorth Daniel (2018) *Islamisten, Salafisten, Jihadisten: Eine Begriffserklärung*. *Neue Zürcher Zeitung*. <https://www.nzz.ch/international/islamisten-salafisten-jihadisten-ld.1392932>
- Bundesamt für Statistik (2018) *Maturitätsquote*. 29. November. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/bildung-wissenschaft/bildungsindikatoren/bildungssystem-schweiz/themen/abschluss/maturitaetsquote.html>
- Bundeskriminalamt, Bundesamt für Verfassungsschutz und Hessisches Informations- und Kompetenzzentrum gegen Extremismus (2016) *Analyse der Radikalisierungshintergründe und -verläufe der Personen, die aus islamistischer Motivation aus Deutschland in Richtung Syrien oder Irak ausgereist sind*. <https://www.bka.de/SharedDocs/Downloads/DE/Publikationen/Publikationsreihen/Forschungsergebnisse/2016AnalyseRadikalisierungsgruendeSyrienIrakAusreisende.html>
- Bundesversammlung der Schweizerischen Eidgenossenschaft (2014) *Bundesgesetz über das Verbot der Gruppierungen «Al-Qaïda» und «Islamischer Staat» sowie verwandter Organisationen*. <https://www.admin.ch/opc/de/classified-compilation/20142993/index.html>
- Burri Sharani, Barbara et al (2010). *Die kosovarische Bevölkerung in der Schweiz*. Bundesamt für Migration. <https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/publiservice/publikationen/diaspora/diasporastudie-kosovo-d.pdf>.
- Coleman James S. (1988) *Free Riders and Zealots: The Role of Social Networks*. *Sociological Theory*. 6 (1): 52–57.
- Crettiez Xavier et Bilel Ainine (2017) «Soldats de Dieu». *Parole de jihadistes incarcérés*. Paris, L’Aube.
- Eser Davolio, Miryam (2017). *Hintergründe jihadistischer Radikalisierung in der Schweiz – eine Fallstudie*. In: Hoffmann, Jens & Böckler, Nils (Hrsg.). *Radikalisierung und extremistische Gewalt: Perspektiven*

aus dem Fall- und Bedrohungsmanagement. Frankfurt a.M.: Verlag für Polizei und Wissenschaft, S.155-165.

Eser Davolio, Miryam; Banfi, Elisa; Gehrig, Milena; Gerber, Brigitta; Luzha, Burim; Mey, Eva; Möwe, Ilona; Müller, Dominik; Steiner, Isabelle; Suleymanova, Dilyara; Villiger, Carole; Wicht, Laurent (2015). Hintergründe jihadistischer Radikalisierung in der Schweiz. Eine explorative Studie mit Empfehlungen für Prävention und Intervention. <https://www.zhaw.ch/de/sozialarbeit/forschung/delinquenz-und-kriminalpraevention/jugendkriminalitaet-und-jugendgewalt/hintergruende-jihadistischer-radikalisierung-in-der-schweiz/>

Galonnier Juliette (2017) L'islam des convertis. La Vie des Idées. <https://laviedesidees.fr/L-islam-des-convertis.html#nb1>

Garapon Antoine, Khosrokhavar Farhad, Kies Ouisa, Monod Guillaume et Schlegel Jean-Louis, propos recueillis par Élyne Étienne et Jonathan Chalier (2016) « La prison face au djihad. Table ronde. » Esprit, p. 58-71.

Extremismusbericht des Bundes (2004) <https://www.admin.ch/opc/de/federal-gazette/2004/5011.pdf>

Hafez Mohammed et Mullins Creighton (2015) "The Radicalization Puzzle: A Theoretical Synthesis of Empirical Approaches to Homegrown Extremism", Studies in Conflict & Terrorism, 38:11, 958-975, DOI: 10.1080/1057610X.2015.1051375

Hecker Marc (2018) 137 Shades of Terrorism: French Jihadists Before the Court. Institut Français des Relations Internationales. https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/hecker_137_shades_of_terrorism_2018.pdf

Horgan John (2008) From Profiles to Pathways and Roots to Routes: Perspectives from Psychology on Radicalization into Terrorism. Annals of the American Academy of Political and Social Science. 618: 80-94. DOI: 10.1177/0002716208317539

Isemi Bashkim et al (2014) Die Bevölkerung von Bosnien und Herzegowina in der Schweiz. Bundesamt für Migration und Direktion für Entwicklung und Zusammenarbeit. <https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/publiservice/publikationen/diaspora/diasporastudie-bosnien-d.pdf>

Jost, Jannis (2017) Der Forschungsstand zum Thema Radikalisierung. SIRIUS – Zeitschrift für Strategische Studien, 1:1, 80-89, DOI 10.1515/sirius-2017-0021

Khosrokhavar Farhad (2004) L'Islam dans les prisons, Paris, Balland.

Khosrokhavar Farhad (2013) "Radicalization in Prison: The French Case", Politics, Religion & Ideology, 14:2, 284-306, DOI: 10.1080/21567689.2013.792654

Khosrokhavar Farhad (2018) Prisons de France. Violence, radicalisation, déshumanisation : surveillants et détenus parlent. Paris, Robert Laffont.

Kies Ouisa (2016) « Processus de radicalisation et de déradicalisation en milieu fermé » Conférence donnée à l'Université de Montréal (28 avril 2016), https://www.youtube.com/watch?v=R_oap9rulvc

Kotler-Berkowitz Laurence (2005) Friends and Politics: Linking Diverse Friendship Networks to Political Participation. In: Alan S. Zuckerman (Hrsg.). The Social Logic of Politics. Philadelphia, Temple University Press. 152-170.

Manzoni Patrik, Baier Dirk, Haymoz Sandrine, Isenhardt Anna, Kamenowski Maria, Jacot Cédric (2018). Verbreitung extremistischer Einstellungen und Verhaltensweisen unter Jugendlichen in der Schweiz. Zürich, ZHAW Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften, verfügbar unter: <https://doi.org/10.21256/zhaw4862>

Marone Francesco, Vidino Lorenzo (2019) Destination Jihad: Italy's Foreign Fighters. International Centre for Counter Terrorism. <https://icct.nl/wp-content/uploads/2019/03/Marone-Vidino-Italys-Foreign-Fighters-March2019.pdf>

McAdam Doug (1986) Recruitment to High-Risk Activism: The Case of Freedom Summer. American Journal of Sociology 92/1: 64-90.

Meleagrou-Hitchens Alexander, Nick Kaderbhai (2017) Research Perspectives on Online Radicalisation: A Literature Review, 2006-2016. VOX-Pol Network of Excellence. https://icsr.info/wp-content/uploads/2017/05/ICSR-Paper_Research-Perspectives-on-Online-Radicalisation-A-Literature-Review-2006-2016.pdf.

Müller Dominik; Suleymanova Dilyara, Eser Davolio Miryam (2018). Dschihadismus online: Narrative Strategien, Herausforderungen für muslimische Organisationen und Stossrichtungen für Präventionsprojekte. In: Hohnstein Sally, Herding Maruta (Hrsg.). *Digitale Medien und politisch-weltanschaulicher Extremismus im Jugendalter. Erkenntnisse aus Wissenschaft und Praxis*. Halle: DJI Arbeits- und Forschungsstelle Rechtsextremismus und Radikalisierungsprävention, S.83-107.

https://www.dji.de/fileadmin/user_upload/bibs2017/Digitale_Medien.AFS.Band.13.pdf

Mulcahy Elizabeth, Merrington Shannon et Bell Peter (2013) "The Radicalisation of Prison Inmates: A Review of the Literature on Recruitment, Religion and Prisoner Vulnerability". *Journal of Human Security*, 9:1, 4-14. <https://doi.org/10.12924/johs2013.09010004>.

Neumann Peter (2010) Prisons and Terrorism. Radicalisation and De-Radicalisation in 15 countries. A policy report publié par International Center for the Study of Radicalisation and Political Violence.

Nachrichtendienst des Bundes (2019) Terrorismus – Anzahl Risikopersonen, Mai 2019. <https://www.vbs.admin.ch/de/themen/nachrichtenbeschaffung/dschihadreisende.html>

Nachrichtendienst des Bundes (2018a) Leichter Rückgang der Anzahl der Risikopersonen. 29. November. <https://www.vbs.admin.ch/content/vbs-internet/de/die-aktuellsten-informationen-des-vbs/die-neuesten-medienmitteilungen-des-vbs.detail.nsb.html/73138.html>.

Nachrichtendienst des Bundes (2018b). Dschihadistisch motivierte Reisebewegungen – Zahlen November 2018. <https://www.vbs.admin.ch/de/themen/nachrichtenbeschaffung/dschihadreisende.html>

Nachrichtendienst des Bundes (2018c) Sicherheit Schweiz: Lagebericht 2018 des Nachrichtendienstes des Bundes. <https://www.news.admin.ch/newsd/message/attachments/52215.pdf>.

Nepstad Sharon Erickson (2004). Persistent Resistance: Commitment and Community in the Plowshares Movement. *Social Problems*. 51(1): 43-60.

Ozyurek Esra (2014) *Being German, becoming Muslim: race, religion, and conversion in the new Europe*. Princeton, Princeton University Press.

Pelda Kurt, Knellwolf Thomas (2018) Mutter riskierte ihr Leben um IS-Geschwister zu retten. *Tages-Anzeiger*. 01. Dezember. <https://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/die-odysseeder-isgeschwister/story/26224134>.

Trujillo Humberto M. et al. (2009) "Radicalization in Prisons? Field Research in 25 Spanish Prisons", *Terrorism and Political Violence*, 21:4, 558-579, DOI:10.1080/09546550903153134

Sarg Rachel, Lamine Anne-Sophie (2011) « La religion en prison. Norme structurante, réhabilitation de soi, stratégie de résistance ». In *Archives de sciences sociales des religions*, n° 153, p. 85-104.

Scherrer Amandine (Hrsg.) (2018) The return of foreign fighters to EU soil. European Parliament. [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2018/621811/EPRS_STU\(2018\)621811_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2018/621811/EPRS_STU(2018)621811_EN.pdf).

Schneuwly Purdie Mallory (2014) « Connus, reconnus, inconnus. Les dispositifs de soutien spirituel dans les prisons suisses, » in Direction de l'administration pénitentiaire française (éd.) *Le fait religieux en prison : configuration, apports, risques*. Actes des journées d'études internationales organisées par la DAP, Paris, Collection Travaux et Documents, p. 89-102. http://www.justice.gouv.fr/art_pix/Travaux_et_doc_83_Fait_religieux_en_prison_opt.pdf

Schneuwly Purdie Mallory (2013) « Formatting Islam vs. Mobilizing Islam in prison. Evidences from the Swiss case », in Samuel Belhoul, Susanne Leuenberger et Andreas Tunger-Zanetti (éd.) *Debating Islam. Negotiating Religion, Europe and the Self*, Bielefeld, Transcript, p. 99-118.

- Schneuwly Purdie Mallory (2011) « Silence... Nous sommes en direct avec Allah'. Réflexions sur l'émergence d'un nouveau type d'acteur en contexte carcéral », in Archives de sciences sociales des religions, 153 (1), pp. 105-121.
- Sedgwick Mark (2010) The concept of radicalization as a source of confusion. Terrorism and Political Violence, 22:4, 479-494, DOI: 10.1080/09546553.2010.491009
- Service pénitentiaire du canton de Vaud (2016) Rapport sur la politique pénitentiaire au Conseil d'État vaudois. https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/securite/penitentiaire/documentation/Rapport_sur_la_politique_p%C3%A9nitentiaire_du_CE.pdf
- Sicherheitsrat der Vereinten Nationen (2014). Resolution 2178. 24. September. <https://www.un.org/sc/ctc/focus-areas/foreign-terrorist-fighters/>
- Silke Andre, Veldhuis Tinka (2017) Countering Violent Extremism in Prisons. A review of Key Recent Research and Critical Research Gap. In Perspectives on Terrorism, 11:5, p. 2-11.
- Stark Rodney, William Sims Bainbridge (1980) Networks of Faith: Interpersonal Bonds and Recruitment to Cults and Sects. American Journal of Sociology. 85 (6): 1376–95.
- United States Department of State (2014) International Religious Freedom Report. <https://www.state.gov/documents/organization/238606.pdf>
- Ülger Cuma, Çelik Hakan (2018) Rolle von «Religion» in der pädagogischen Auseinandersetzung mit gewaltorientiertem «Islamismus». Praktische Erfahrungen in der pädagogischen Arbeit mit religiös motivierten, gewaltbereiten Jugendlichen und jungen Inhaftierten. In: Herding Maruta (Hrsg.) Gewaltorientierter Islamismus im Jugendalter. Perspektiven aus Jugendforschung und Jugendhilfe. Weinheim und München, Beltz Juventa, S.128-136.
- Van Ginkel Bibi, Eva Entenmann (Hrsg.) (2016) The Foreign Fighters Phenomenon in the European Union. International Center for Counter-Terrorism. https://www.nctv.nl/binaries/icct-report-foreign-fighters-phenomenon-full-version-including-annexes_tcm31-30169.pdf
- Varvelli, Arturo (Hrsg.) (2016) Jihadist Hotbeds Understanding Local Radicalization Processes. Italian Institute for International Political Studies. <https://www.ispionline.it/it/pubblicazione/jihadist-hotbeds-understanding-local-radicalization-processes-15418>
- Vergani Matteo, Iqbal Muhammad, Ilbahar Ekin, Barton Greg (2018) The Three PS of Radicalization: Push, Pull and Personal. A Systematic Scoping Review of the Scientific Evidence about Radicalization Into Violent Extremism. Conflict & Terrorism, DOI: 10.1080.1057610X.2018.1505686
- Vidino Lorenzo, Marone Francesco (2017). The Jihadist Threat to Italy: A Primer. Italian Institute For International Political Studies. 13. November. <https://www.ispionline.it/en/pubblicazione/jihadist-threat-italy-primer-18541>
- Vidino Lorenzo (2013) Jihadist Radicalization in Switzerland. CSS Studie. Center for Security Studies. https://www.files.ethz.ch/isn/172401/CH_radicalization_report.pdf
- Wilkinson Matthew (2018) The Genealogy of Terror. How to distinguish between Islam, Islamism and Islamist Extremism. London, Routledge.
- Weenink Anton W. (2015) Behavioral Problems and Disorders among Radicals in Police Files. Perspectives on Terrorism. 9/2: 17-33. <http://www.terrorismanalysts.com/pt/index.php/pot/article/view/416/html>
- Wiktorowicz Quintan (2006) Anatomy of the Salafi Movement. Studies in Conflict & Terrorism, 29:3, 207-239, DOI: 10.1080/10576100500497004

Université des sciences
appliquées de Zurich

Département Travail social

Institut de la diversité et de la participation sociale

Pfingstweidstrasse 96
Boîte postale
CH-8005 Zurich

miryam.eserdavolio@zhaw.ch
www.zhaw.ch/sozialarbeit